

La sélection du négoce  
gagnant dans la rétribution  
des œuvres vertueuses

## شركاء التنفيذ:



المحتوى الإسلامي



رواد الترجمة



جمعية الربوة



دار الإسلام

يتاح طباعة هذا الإصدار ونشره بأي وسيلة مع  
الالتزام بالإشارة إلى المصدر وعدم التغيير في النص.

☎ Telephone: +966114454900

@ ceo@rabwah.sa

✉ P.O.BOX: 29465

☎ RIYADH: 11557

🌐 www.islamhouse.com

# La rétribution de la science et des savants

D'après Mu'âwiyah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**" Celui pour qui Allah veut du bien, Il lui fait comprendre la Religion. "**

Rapporté par Al Boukhârî (n°71) et Mouslim (n°1037).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**" Quiconque emprunte une voie à la recherche d'une science, Allah lui facilite une voie vers le Paradis. Pas un groupe de personnes ne se réunit dans une des maisons d'Allah [c'est-à-dire : une mosquée] en y récitant le Livre d'Allah et en l'étudiant entre eux sans que la sérénité ne descende sur eux, que la miséricorde les recouvre, que les anges les enveloppent et qu'Allah les mentionne à ceux auprès de Lui. "**

Rapporté par Mouslim (n°2699).

# La rétribution de l'enseignement de la science

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

" Lorsque l'homme meurt, ses œuvres cessent à l'exception des trois suivantes : une aumône qui perdure, une science dont on tire bénéfique, ou un enfant vertueux qui invoque en sa faveur. "

Rapporté par Mouslim (n°1631).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**" Quiconque appelle à une guidée aura la même récompense que quiconque le suit, sans que cela ne diminue quoi que ce soit de leurs récompenses ; et quiconque appelle à un égarement portera le même péché que quiconque le suit, sans que cela ne diminue quoi que ce soit de leurs péchés ! "**

Rapporté par Mouslim (n°2674).

D'après Aboû Mas'ouûd Al Ansârî (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Celui qui guide vers un bien a la même récompense que celui qui le fait. "**

Rapporté par Mouslim (n°1893).

## La rétribution des ablutions et de les parfaire

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**" Lorsque le musulman - ou le croyant - fait ses ablutions et se lave le visage, chaque péché qu'il a commis en regardant avec ses yeux sort de son visage avec l'eau, ou avec la dernière goutte**

d'eau. Lorsqu'il se lave les mains, chaque péché qu'il a commis avec ses mains sort de celles-ci avec l'eau, ou avec la dernière goutte d'eau. Lorsqu'il se lave les pieds, chaque péché qu'il a commis en se déplaçant ici et là sort de ses pieds avec l'eau, ou avec la dernière goutte d'eau. Ainsi, il ressort de ses ablutions pur de tout péché. "

Rapporté par Mouslim (n°244).

Et d'après 'Uthmân ibn 'Affân (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**" Quiconque effectue ses ablutions et les perfectionne, ses péchés sortent de son corps jusqu'à sortir de dessous ses ongles. "**

Rapporté par Mouslim (n°229).

## **La rétribution de parfaire les ablutions malgré les désagréments**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**" Ne souhaitez-vous pas que je vous indique ce par quoi Allah efface les péchés et élève les degrés ? " Ils répondirent : " Bien sûr, ô Messenger d'Allah. " Il dit : " Parfaire les ablutions malgré les désagréments, multiplier les pas en direction des mosquées et attendre la prière [suivante] après [la fin de] la prière [précédente]. Ceci est pour vous comme le fait de monter la garde."**

Rapporté par Mouslim (n°251).

## La rétribution de l'utilisation du Siwâk [c'est-à-dire : le petit bâton avec lequel on se nettoie les dents.]

D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**" Le siwâk est une purification pour la bouche et une satisfaction du Seigneur. "**

Rapporté par An-Nassâ'î (1/10) et Al Boukhârî l'a annoté dans son Sahîh (4/158).

## La rétribution de rester en état d'ablution

D'après Thawbân (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**" Soyez droits et vous ne serez pas comptés ; et sachez que la meilleure de vos œuvres est la prière et nul ne préserve ses ablutions excepté un croyant [c'est-à-dire : seul un croyant reste toujours en état de pureté.] "**

Rapporté par Ahmad (n°22378)

# La rétribution de la prononciation des deux attestations après les ablutions

D'après 'Umar ibn Al Khattâb (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**" Il n'en ai pas un d'entre vous qui effectue ses ablutions, ou les perfectionne, ensuite dit : "J'atteste qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et j'atteste que Muhammad est Son Messenger " sans que les huit portes du Paradis ne lui soient ouvertes, et il y entrera par laquelle il souhaitera. "**

Rapporté par Mouslim (n°234).

# La rétribution de la prière après les ablutions

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit à Bilâl au moment de la prière de l'aube (Al Fajr) :

**" Ô Bilâl ! Dis-moi quelle est l'œuvre que tu as accompli en Islam dont tu escomptes le plus car, certes, j'ai entendu le bruit de tes sandales devant moi au Paradis. "**

Il a dit : **" L'œuvre que j'ai accompli et dont j'escompte le plus est la suivante : Je n'ai pas effectué mes ablutions -à n'importe quelle heure de la nuit ou du jour- sans avoir prié ce qui m'a été écrit de prier à la suite de ces ablutions. "**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1149) et Mouslim (n°2458).

Et d'après 'Ouqbah ibn 'Âmir (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**" Il n'est pas un musulman qui effectue ses ablutions et les fasse correctement, puis se lève et accomplisse deux unités de prière, en y tournant tout son cœur et son visage sans que le Paradis ne lui soit dû. "**

Rapporté par Mouslim (n°234).

Et d'après 'Uthmân (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**" Quiconque effectue ses ablutions comme je viens de les faire, puis prie deux unités de prière, sans être distrait [au cours de sa prière], alors tout ce qu'il a commis précédemment comme péchés lui sont pardonnés. "**

Rapporté par Al Boukhârî (n°164) et Mouslim (n°226).

## La rétribution du muezzin

D'après Ibn Abî Sa'sa'ah Al Ansârî : Abû Sa'îd Al Khudrî (qu'Allah l'agrée) lui a dit :

**" Certes, je vois que tu aimes les moutons et la campagne, alors quand tu es avec tes moutons dans ta campagne et que tu effectues l'appel à la prière (Al Adhân), élève ta voix; en effet, personne n'entend la voix du muezzin, que ce soit un djinn, un être humain, ou toute autre chose, sans qu'il témoignera en sa faveur au Jour de la Résurrection. "**

Abû Sa'îd a dit : " J'ai entendu ce hadith du Messenger d'Allah ﷺ.

Rapporté par Al Boukhârî (n°3296).



Et d'après Talhah ibn Yahyâ, d'après son oncle qui a dit :

**" J'étais chez Mu'âwiyah ibn Abî Sufyân lorsque le muezzin vint et appela à la prière. alors, Mu'âwiyah a dit :**

**J'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire : " Au Jour de la Résurrection, les muezzins seront les gens ayant les plus longs cous."**

Rapporté par Mouslim (n°387).

D'après Anas ibn Mâlik :

Le Messenger d'Allah ﷺ avait l'habitude de lancer son expédition [et d'attaquer] au lever de l'aube. Il recherchait l'écoute de l'appel à la prière, s'il en entendait un, il s'abstenait ; sinon, il lançait l'assaut. Un jour, il entendit un homme dire : " Allah est Plus Grand. Allah est Plus Grand. Alors, le Messenger d'Allah ﷺ a dit : " **[Il est] sur la nature saine (Al Fitrah)**". Ensuite, il a dit : " J'atteste qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. J'atteste qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. " le Messenger d'Allah ﷺ a dit : "**Tu as été sorti du Feu (de l'Enfer)**." ils [les Compagnons] regardèrent et virent qu'il s'agissait d'un berger d'un troupeau de chèvres.

Rapporté par Mouslim (n°381).


## La rétribution de suivre le muezzin

D'après 'Umar ibn Al Khattâb (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Lorsque le muezzin dit : "Allah est Plus Grand ; Allah est Plus Grand. "Que l'un de vous dise : "Allah est Plus Grand ; Allah est Plus Grand. " Ensuite, lorsqu'il (le muezzin) dit : "J'atteste qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. " Dites : "J'atteste qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. "Lorsqu'il (le muezzin) dit : " J'atteste que Muhammad est le Messager d'Allah. "Dites : "J'atteste que Muhammad est le Messager d'Allah. "Lorsqu'il (le muezzin) dit : "Venez à la prière." Dites : "Il n'y a de force ni de puissance si ce n'est par Allah." Lorsqu'il (le muezzin) dit : "Venez au succès. "Dites : "Il n'y a de force ni de puissance si ce n'est par Allah. "Lorsqu'il (le muezzin) dit : "Allah est Plus Grand ; Allah est Plus Grand. " Dites : "Allah est Plus Grand ; Allah est Plus Grand. "Enfin, lorsqu'il (le muezzin) dit : "Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah."Alors, dites : "Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah." Quiconque dit et répète cela du fond de son cœur entrera au Paradis."**

Rapporté par Mouslim (n°385).

## **La rétribution de l'évocation et de l'invocation qui ont été prescrits après l'appel à la prière**

 D'après 'Abd Allah ibn 'Amr ibn Al 'Âs qui a entendu le Prophète dire :

**"Lorsque vous entendez le muezzin, alors dites ce qu'il dit, ensuite priez sur moi. En effet, quiconque prie une fois sur moi, alors Allah priera dix fois sur lui. Puis, demandez à Allah pour moi " Al Wassîla ", c'est une position au Paradis qui ne convient qu'à un**

seul serviteur parmi les serviteurs d'Allah, et j'espère que ce sera moi. Et quiconque demande pour moi "Al Wassîla", alors l'intercession lui est due."

Rapporté par Mouslim (n°384)

D'après Jâbir ibn 'Abd Allah (qu'Allah les agrée tous les deux) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque dit au moment où il entend l'appel [à la prière] : "Ô Allah ! Seigneur de cet appel parfait et de la prière que l'on va accomplir, donne à Muhammad "Al Wassîla" et la place d'honneur, et ressuscite-le en une position louable que Tu lui as promise. "Mon intercession lui est due au Jour de la Résurrection."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°614).

D'après Sa'd ibn Abî Waqqâs (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque dit au moment où il entend le muezzin : "J'atteste qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Seul et sans associé, et que Muhammad est Son serviteur et Son Messenger. J'ai agréé Allah en tant que Seigneur, Muhammad en tant que Messenger et l'Islam en tant que religion. "Quiconque dit cela, ses péchés lui seront pardonnés."**

Rapporté par Mouslim (n°386).

## La rétribution de la prière

D'après Mou'âdh ibn Abî Talha Al Ya'mari :

J'ai rencontré Thawbân, l'esclave affranchi du Messenger d'Allah ﷺ alors je lui ai demandé : " Informe-moi d'une œuvre que je puisse

accomplir et grâce à laquelle Allah me fera entrer au Paradis ? " ou il a dit : " ... de la plus aimée des œuvres auprès d'Allah... " Il se tu alors. Je lui demanda de nouveau, mais il se tu encore. Je lui demanda alors une troisième fois, et là il répondit : " J'ai demandé la même chose au Messenger d'Allah ﷺ, il répondit : **"Efforce-toi de te prosterner abondamment pour Allah car, certes, tu n'effectueras pas une prosternation pour Allah sans que grâce à elle Allah t'élève en degré et t'efface un péché."**

Ma'dân a dit : "Ensuite, j'ai rencontré Aboû Dardâ' (qu'Allah l'agrée) et je lui ai demandé la même chose, il m'a alors dit la même chose que ce que Thawbân m'avait dit. "

Rapporté par Mouslim (n°488).

Et d'après Rabî'ah ibn Ka'b Al Aslamî :

" Je passais la nuit avec le Messenger d'Allah ﷺ et je lui apportais l'eau de ses ablutions ainsi que ce dont il avait besoin. Un jour, il me dit : " Demande [quelque chose]. " J'ai alors dit : " Je te demande ta compagnie au Paradis. " Il dit : **"As-tu une autre demande ?"** J'ai répondu : " Non, rien que cela. " Il a alors dit : **"Aide-moi contre toi-même par d'abondantes prosternations."**

Rapporté par Mouslim (n°489).

## La rétribution des prières obligatoires et l'assiduité dans leur accomplissement.

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**" Avez-vous vu si une rivière passait à la porte de l'un d'entre vous et dans laquelle il se laverait cinq fois par jour, resterait-il quoi que ce soit comme saletés?"** Ils répondirent : Non, il ne resterait aucune saleté. Il dit alors : **"Il en est de même avec les cinq prières, à travers elles Allah efface les péchés."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°528) et Mouslim (n°667).

Et d'après 'Amr ibn Sa'îd ibn Al 'Âs :

" J'étais chez 'Uthmân lorsqu'il demanda qu'on lui apporte une écuelle d'eau pour les ablutions. Il dit alors : " J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire :

**" Lorsque le moment d'une prière prescrite arrive, pas un individu musulman parfait ses ablutions puis prie en perfectionnant son recueillement et son inclinaison sans que cette prière soit une expiation des péchés précédents tant qu'il ne commet pas de péché majeur, et cela vaut pour tous le temps. "**

Rapporté par Mouslim (n°227).

## **La rétribution de la prière de l'aube (Al Fajr) et de l'après-midi (Al 'Asr) ensemble.**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**" Les Anges de la nuit et ceux du jour se relaient auprès de vous et ils se rassemblent tous lors la prière de l'aube (Al Fajr) et de celle de l'après-midi (Al 'Asr). Ensuite, ceux qui passent la nuit parmi vous, montent et leur Seigneur leur demande -bien qu'il**

soit le plus connaisseur à leur sujet- : " Comment avez-vous quitté Mes serviteurs ? " Ils répondent : " Nous les avons quittés pendant qu'ils priaient et nous sommes venus à eux pendant qu'ils priaient. "

Rapporté par Al Boukhârî (n°555) et Mouslim (n°632).

Et d'après Jarîr ibn 'Abd Allah (qu'Allah les agrée tous les deux) :

" Nous étions [assis] avec le Prophète ﷺ lorsqu'il regarda la pleine lune et a dit : "**Certes, vous verrez votre Seigneur comme vous voyez cette lune-ci et vous ne serez pas atteints par sa vision. Ainsi donc, si vous pouvez faire en sorte de ne pas manquer la prière avant le lever du soleil (Al Fajr) et celle avant son coucher (Al 'Asr), alors faites-le !** Ensuite, il récita : {Et glorifie par la louange de ton Seigneur avant le lever du soleil et avant son coucher.} [Sourate : Ta-Ha, 20 : 130].

Rapporté par Al Boukhârî (n°554) et Mouslim (n°633).

D'après 'Ammârah ibn Ru'iyah (qu'Allah l'agrée) : J'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire :

**" Le Feu ne touchera pas une personne qui a prié avant le lever du soleil et avant son coucher. "**

C'est-à-dire : L'aube (Al Fajr) et l'après-midi (Al 'Asr).

Rapporté par Mouslim (n°634).

D'après Aboû Moûssâ (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**" Quiconque prie " les deux fraîches " entrera au Paradis. "**

Rapporté par Al Boukhârî (n°574) et Mouslim (n°635).

" Les deux prières au temps frais " désignent la prière d'al 'Asr et celle d'al Fajr.

## La rétribution de la prière de l'après-midi (Al 'Asr)

D'après Aboû Basrâ Al Ghifârî (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

Le Messager d'Allah ﷺ nous dirigea lors de la prière d'al 'Asr à Al Mukhammas, ensuite il a dit : " **Certes, cette prière a été présentée à ceux qui vous ont précédé, mais ils l'ont délaissé. Ainsi donc, quiconque y est assidu aura sa récompense deux fois.** "

Rapporté par Mouslim (n°830).

## La rétribution de la prière de l'aube (Al Fajr)

D'après Jundub (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

" **Quiconque a accompli la prière de l'aube est placé sous la protection d'Allah. Qu'Allah n'ait donc rien à exiger de vous concernant Sa protection [qu'Il vous a accordée] ! En effet, quiconque dont Il aura exigé quelque chose à son sujet l'obtiendra, ensuite Il le culbutera sur son visage dans le feu de la Géhenne !** "

Rapporté par Mouslim (n°657).

## La rétribution de la prière du soir (Al 'ichâ') et de l'aube (Al Fajr) en groupe :

D'après 'Uthmân (qu'Allah l'agrée) : " J'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire " :

**" Quiconque prie al 'Ichâ' en groupe, c'est comme s'il avait prié la moitié de la nuit. Et quiconque prie as Soubh en groupe, c'est comme s'il avait prié toute la nuit. "**

Rapporté par Mouslim (n°656).

## La rétribution de la prière en son temps

D'après Ibn Mas'oûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

J'ai demandé au Messenger d'Allah ﷺ : " Quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah ? " Il a répondu : **" La prière en son temps. "**

Rapporté par Al Boukhârî (n°527) et Mouslim (n°85).

## Le mérite de dire : " Amîn " dans la prière

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**" Lorsque l'imam dit : {Non pas ceux qui ont encouru la colère [d'Allah] ni les égarés.} Alors, dites : " Âmîn. En effet, quiconque**



**dont sa parole coïncide avec celle des Anges, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés. "**

Rapporté par Al Boukhârî (n°782) et Mouslim (n°410).

D'après Aboû Moûssâ Al Ach'arî (qu'Allah l'agrée) : " Certes, le Messenger d'Allah ﷺ s'est adressé à nous : il nous a expliqué notre Tradition et il nous a appris notre prière. Ensuite, il dit : " **Lorsque vous priez, alignez vos rangs, et que l'un d'entre vous soit l'imam ! Et lorsqu'il prononce le Takbîr, prononcez-le et quand il dit :{Non pas ceux qui ont encouru la colère [d'Allah] ni les égarés.} , dites : " Âmîn ! " Allah vous exaucera. "**

Rapporté par Mouslim (n°404).

## **Le mérite de dire : " Ô Allah ! Notre Seigneur ! La louange Te revient. "** **Après le relèvement de l'inclinaison.**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Lorsque l'imam dit : " Allah a entendu celui qui L'a loué. " Alors, dites : " Ô Allah ! Notre Seigneur ! La louange T'appartient. " Quiconque dont la parole coïncide avec celle des Anges, ses péchés précédents lui seront pardonnés. "**

Rapporté par Al Boukhârî (n°796) et Mouslim (n°409).

D'après Aboû Moûssâ Al Ach'arî (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

" Certes, le Messenger d'Allah ﷺ s'est adressé à nous : il nous a expliqué notre Tradition et il nous a appris notre prière. Puis, il dit :

"Lorsque vous priez, alignez vos rangs et que l'un de vous soit l'imam... Et lorsqu'il dit : "Allah a entendu celui qui L'a loué." Alors, dites : "Ô Allah ! Notre Seigneur ! La louange T'appartient." En effet, Allah vous entend."

Rapporté par Mouslim (n°404).

## Le mérite de dire : " Notre Seigneur ! La louange Te revient d'une abondante louange... " Après le relèvement de l'inclinaison.

D'après Raffâ'ah ibn Râfî az-Zarqî :

Un jour, alors que nous étions en train de prier derrière le Prophète ﷺ, il releva sa tête de l'inclinaison et dit : "**Allah a entendu celui qui L'a loué.**" Un homme derrière lui a alors dit : " Notre Seigneur ! La louange Te revient, une louange qui soit abondante, bonne et bénie. " Lorsqu'il termina la prière, il se retourna et demanda : "**Qui a dit ces paroles ?** " L'homme répondit : " Moi. " Alors, le Prophète dit : "**J'ai vu une trentaine d'anges qui ont rivalisé entre eux pour lequel parmi eux écrivait ces paroles en premier.**"

Rapporté par Al Boukhârî (n°799).

# La rétribution de la prière en groupe :

D'après Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**" La prière en groupe est meilleure que la prière seule de vingt-sept degrés. "**

Rapporté par Al Boukhârî (n°645) et Mouslim (n°650).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"La prière que l'homme accomplit en groupe dépasse sa prière dans sa demeure et celle dans son commerce de vingt et quelques degrés. En effet, si l'un d'eux fait ses ablutions et les parfait, puis se rend à la mosquée, n'étant motivé que par la prière et ne désirant que la prière, alors il ne fait pas un pas sans qu'on l'élève d'un degré et qu'on lui efface un péché, jusqu'à ce qu'il entre à la mosquée. Et lorsqu'il y entre, il est en prière tant que celle-ci le retient. Les Anges invoquent en faveur de l'un de vous aussi longtemps qu'il demeure à la place où il a prié, ils disent : " Ô Allah ! Fais-lui miséricorde ! Ô Allah ! Pardonne-lui ! Ô Allah ! Accueille son repentir ! " Et cela aussi longtemps qu'il ne nuit pas à autrui et qu'il ne perd pas ses abutions."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°647) et Mouslim (n°649).

## La rétribution de la prière au premier rang

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**" Si les gens savaient ce qu'il y avait [comme récompense] dans l'appel [à la prière] et le premier rang, et qu'ensuite ils n'ont d'autre choix que de tirer au sort pour cela alors ils tireraient au sort."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°615) et Mouslim (n°437).

L'appel désigne l'appel à la prière (Al Adhân).

Le fait de tirer au sort désigne le tirage

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Le meilleur des rangs pour les hommes est le premier et le pire est le dernier ; le meilleur des rangs pour les femmes est le dernier et le pire est le premier."**

Rapporté par Mouslim (n°440).

## La rétribution de la prière à la Mosquée Sacrée et à la Mosquée du Prophète ﷺ

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"La prière dans ma mosquée-ci [de Médine] est meilleure que mille prières ailleurs à l'exception de la Mosquée Sacrée [de La Mecque]."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1190) et Mouslim (n°1394).

## **La rétribution de celui qui construit une mosquée pour Allah (Exalté et Magnifié soit-II)**

D'après 'Uthmân (qu'Allah l'agrée) : " J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire " :

**"Quiconque construit une mosquée à travers laquelle il recherche le Visage d'Allah (Exalté et Magnifié soit-II), Allah lui construit une demeure au Paradis."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°450) et Mouslim (n°533).

## **La rétribution de marcher [à pied] pour se rendre à la mosquée pour la prière**

D'après Aboû Moûssâ (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Les gens qui ont la plus immense récompense dans la prière sont ceux qui sont les plus éloignés [de la mosquée], puis ceux qui sont les plus éloignés et ainsi de suite. De même, celui qui attend la prière jusqu'à la prier avec l'imam a une récompense plus immense que celui qui prie et ensuite se couche."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°651) et Mouslim (n°662).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**" Quiconque se rend à la mosquée, le matin ou le soir, Allah lui prépare un banquet au Paradis chaque fois qu'il s'y rend, le matin ou le soir. "**

Rapporté par Al Boukhârî (n°662) et Mouslim (n°669).

D'après Oubay ibn Ka'b (qu'Allah l'agrée) :

" Il y avait un homme, et je ne connais aucun autre homme, dont la maison était plus éloignée que la sienne de la mosquée et il ne manquait jamais la prière [en groupe]. On lui dit (ou je lui dit) : " Si tu achetais un âne, tu pourrais monter dessus au cours des nuits sombres et durant les jours de fortes chaleurs. " Il dit : " Je n'aurais pas aimé que ma maison soit proche de la mosquée, car je veux qu'on m'écrive mon aller (et mes pas) vers la mosquée mais aussi mon retour lorsque je reviens auprès de ma famille. Alors, le Messager d'Allah ﷺ dit : **"Assurément, Allah t'a rassemblé tout cela."**

Rapporté par Mouslim (n°663).

D'après Jâbir ibn 'Abd Allah (qu'Allah les agrée tous les deux) :

" Nos maisons étaient situées loin de la mosquée ; nous avons donc voulu vendre nos demeures afin de nous rapprocher de la mosquée. Mais, le Messager d'Allah ﷺ nous a interdit [de faire cela] et a dit : **"Pour chaque pas effectué, il y a un degré [d'élévation, de récompense, etc.] pour vous."**

Rapporté par Mouslim (n°664).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque s'est purifié dans sa maison, puis a marché vers l'une des maisons d'Allah dans le but d'accomplir une des prières obligatoires d'Allah, chaque pas accompli efface un péché tandis que l'autre l'élève d'un degré."**

Rapporté par Mouslim (n°666).

## **La rétribution de celui dont le cœur est attaché aux mosquées**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire :

**"Allah (Élevé soit-Il) ombragera sept catégories de personnes sous Son ombre le Jour où il n'y aurait pas d'autre ombre que la Sienne : un dirigeant juste, un jeune qui a grandi dans l'adoration d'Allah ; une personne dont le cœur est attaché aux mosquées..."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1423) et Mouslim (n°1031).

## **La rétribution de celui qui s'assoit à la mosquée en attendant la prière**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Le serviteur ne cesse d'être en état de prière tant qu'il reste dans le lieu où il a prié en attendant la prière [suivante] et les Anges disent : " Ô Allah ! Pardonne-lui ! Ô Allah ! Fais-lui**

**miséricorde ! Et cela jusqu'à ce qu'il s'en aille ou qu'il perde ses ablutions."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°176) et Mouslim (n°649).

## **La rétribution de la prière surérogatoire à la maison**

D'après Jâbir ibn 'Abd Allah (qu'Allah les agrée tous les deux) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Lorsque l'un d'entre vous a terminé sa prière à la mosquée, qu'il accorde à sa demeure une part de sa prière car Allah fera de celle-ci dans sa demeure un bien."**

Rapporté par Mouslim (n°778).

## **La rétribution de l'assiduité dans l'accomplissement des prières surérogatoires appelées : Ar-Rawâtib "**

D'après Oumm Habîbah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire " :

**"Il n'y a pas un serviteur musulman qui prie pour Allah, chaque jour, douze unités de prière de manière surérogatoire autre que ce qui est obligatoire, sans qu'Allah lui construise une demeure au Paradis, ou sans qu'on lui construise une demeure au Paradis."**

Oumm Habîbah a dit : " Je n'ai cessé de les prier après cela. "



'Amr a dit : " Je n'ai cessé de les prier après cela. "

Et an Nou'mâne affirma la même chose.

Rapporté par Mouslim (n°728).

## La rétribution des deux unités de prière de l'Aube (Al Fajr)

D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Les deux unités de prière de l'Aube sont meilleures que ce bas monde et ce qu'il contient."**

Et dans une version : **"Ces deux unités de prière me sont préférables que l'ensemble de ce bas monde."**

Rapporté par Mouslim (n°725).

## La rétribution de la prière impaire (Al Witr) à la fin de la nuit

D'après Jâbir (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque craint de ne pas se réveiller en fin de nuit, alors qu'il prie al Witr au début de celle-ci ! Et quiconque désire veiller la dernière partie de la nuit, alors qu'il prie al Witr en fin de nuit ! En effet, la prière de la fin de la nuit a des témoins, et cela est meilleur."**

Rapporté par Mouslim (n°755).

## La rétribution de celui qui se lève la nuit et prie et qui réveille sa famille pour cela

D'après Aboû Sa'îd Al Khoudrî et Aboû Hourayrah (qu'Allah les agrée tous les deux) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque se réveille la nuit, réveille sa femme et tous les deux prient ensemble deux unités de prière seront écrits parmi ceux et celles qui mentionnent abondamment Allah."**

Rapporté par Aboû Dâwoud (n°1451).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Qu'Allah fasse miséricorde a un homme qui s'est levé la nuit et a prié ; qui ensuite a réveillé sa femme qui aussi a prié; et si elle refuse, lui asperge de l'eau sur le visage. Et qu'Allah fasse [également] miséricorde à une femme qui s'est levée la nuit et a prie ; et qui ensuite a réveillé son mari qui aussi a prié; et s'il refuse, lui asperge de l'eau sur le visage."**

Rapporté par Ahmad (n°7410) et Aboû Dâwoud (n°1308).

## La rétribution de la prière de la matinée (Ad-Douhâ)


D'après Aboû Dharr (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Au matin, chacun d'entre vous est redevable d'une aumône pour chacune de ses articulations. Chaque glorification [le fait de**

**dire : « SubhânaLlah ! » (Gloire à Allah)] est une aumône ; Chaque louange [le fait de dire : « Al HamduliLlah ! » (La louange revient à Allah)] est une aumône ; Chaque proclamation de l'Unicité d'Allah [le fait de dire : « Lâ Ilâha Illa-Llah ! » (Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah)] est une aumône ; Chaque proclamation de la grandeur d'Allah [le fait de dire : « Allahou Akbar ! » (Allah est plus Grand)] est une aumône ; Ordonner le convenable est une aumône ; Réprouver le blâmable est une aumône. Et tout cela peut être compensé par deux unités de prière que la personne accomplit durant la matinée (Salât Ad-Duhâ)."**

Rapporté par Mouslim (n°720).


## **La rétribution de la prière du Vendredi (Al Joumou'ah)**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah  a dit :

**"Les cinq prières [quotidiennes] et le vendredi au vendredi [suivant] constituent une expiation tant que les péchés majeurs ne sont pas commis."**

Rapporté par Mouslim (n°233).

## **La rétribution de se laver, se parfumer et rester silencieux lors du sermon du Vendredi**

D'après Salmân Al Fârisî (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah  a dit :

**"Quiconque se lave le jour du vendredi et se purifie autant qu'il peut se purifier, ensuite se parfume, puis se rend à la mosquée, et une fois entré ne sépare pas entre deux personnes et prie autant qu'il lui est écrit de prier; ensuite, lorsque l'imam sort pour prononcer son discours, reste silencieux durant ce dernier : celui-ci verra alors ses péchés pardonnés entre ce vendredi-ci et le prochain."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°910).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque se lave et ensuite se rend à la prière du vendredi, puis prie ce qui lui a été décrété, ensuite reste silencieux jusqu'à ce que l'imam achève son discours, puis prie avec lui, alors lui seront pardonné [les péchés commis] entre ce vendredi-ci et le prochain, et trois jours supplémentaires ."**

Rapporté par Mouslim (n°857).

## **La rétribution de se rendre tôt à la prière du Vendredi**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque se lave le jour du vendredi, comme il se lave pour l'impureté majeure, puis se rend [à la prière] à la première heure, c'est comme s'il avait donné un chameau en aumône. Quiconque s'y rend à la deuxième heure, c'est comme s'il avait donné une vache en aumône. Quiconque s'y rend à la troisième heure, c'est comme s'il avait donné un bélier en aumône. Quiconque s'y rend à**

**la quatrième heure, c'est comme s'il avait donné une poule en aumône. Et quiconque s'y rend à la cinquième heure, c'est comme s'il avait donné un œuf en aumône. Et lorsque vient l'imam, alors les Anges assistent [au sermon] afin d'écouter le rappel."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°881) et Mouslim (n°850).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Lorsque c'est le jour du vendredi, des anges se tiennent à chaque porte de la mosquée et écrivent [le nom de] la première personne qui arrive et ainsi de suite [dans leur ordre d'arrivée]. L'exemple de celui qui entre à la mosquée à la première heure est comme celui qui offre un chameau (en sacrifice). Celui qui vient ensuite est comme celui qui offre respectivement une vache, puis un bélier, puis une poule, puis un œuf. Et lorsque l'imam sort [pour prononcer le sermon], alors ils [c'est-à-dire : les Anges] plient leurs feuillets et écoutent le sermon (littéralement : le rappel)."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°929) et Mouslim (n°850).

## **La rétribution de rechercher et se consacrer à l'heure d'exaucement le jour du Vendredi**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète d'Allah ﷺ a dit :

**"Certes, lors du vendredi, il y a une heure au cours de laquelle pas un musulman ne demande à Allah un bien sans qu'Il ne lui donne."**

Il a dit : **"C'est un court instant."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°935) et Mouslim (n°852) dont c'est la version.

## **La rétribution de celui dont les dernières paroles sont : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. "**

D'après Mou'âdh (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Celui dont ses dernières paroles sont : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah " entrera au Paradis."**

Rapporté par Aboû Dâwoud (n°3116)

## **La rétribution de suivre le cortège funéraires**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque suit le cortège funéraire d'un musulman avec foi et espoir en la récompense [divine], et reste jusqu'à prier sur lui et terminer son enterrement, celui-ci s'en retournera avec deux Qirât de récompense ; et chaque Qirât est comme la montagne de Ouhoud ; et quiconque prie sur lui, puis revient avant l'enterrement, s'en retournera avec un Qirât de récompense."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°47) et Mouslim (n°945).

# La rétribution de celui qui meurt et que 100 personnes ou 40 personnes parmi les musulmans prient sur lui.

D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Il n'y a pas un mort sur lequel un groupe de musulmans qui atteint cent personnes prient et intercèdent en sa faveur sans que leur intercession soit acceptée."**

Rapporté par Mouslim (n°947).

D'après Kourayb, d'après 'Abd Allah ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux), son fils est mort à Qoudayd ou 'Ousfân, il lui dit alors : " Ô Kourayb ! Regarde combien de personnes se sont rassemblées pour son enterrement [littéralement : pour lui]. " Il (Kourayb) dit : " Je suis alors sorti et j'ai vu des gens s'étant rassemblés pour lui, puis je l'en informa. " Il (Ibn 'Abbâs) a alors demandé : " Dirais-tu qu'ils sont quarante ? " Il répondit : " Oui. " Ibn 'Abbâs leur dit alors : " Faites-le sortir car j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : **"Pas une personne musulmane meurt et pour laquelle quarante hommes qui n'associent rien à Allah prient sans qu'Allah leur permettent d'intercéder en sa faveur."**

Rapporté par Mouslim (n°948).

## La rétribution de celui qui dit : " Certes, nous appartenons à Allah et c'est à Lui que nous retournons. " Au moment du malheur.

D'après Oum Salama (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le  
Messager d'Allah ﷺ dire " :

**"Pas un musulman n'est atteint d'un malheur et qui dit ce  
qu'Allah lui a ordonné : {Certes, nous appartenons à Allah et c'est  
à Lui que nous retournons.} Ô Allah ! Rétribue-moi pour mon  
malheur et accorde-moi mieux qu'elle [c'est-à-dire mieux que la  
chose perdue]. " sans qu'Allah lui accorde meilleur qu'elle.**

Elle a dit : " Et quand Aboû Salama est mort, j'ai dit : " Lequel des  
musulmans sera mieux qu'Aboû Salama ? Les gens de la première  
demeure ayant émigré vers le Messager d'Allah ﷺ ! " Ensuite, j'ai  
dit cette invocation et alors Allah m'a accordé en échange le  
Messager d'Allah ﷺ. "

Rapporté par Mouslim (n°918).

## La rétribution de celui qui meurt de la peste

D'après Anas (qu'Allah l'agrée) : " J'ai entendu le Messager  
d'Allah ﷺ dire :

**"La peste est un martyr pour tout musulman."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°2830) et Mouslim (n°1916).



D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit : **"J'ai interrogé le Messager d'Allah ﷺ concernant la peste. Il m'a informé que c'était un châtiment qu'Allah envoyait sur qui Il voulait, mais Allah en a fait une source de miséricorde pour les croyants. Et pas une personne ne vit une épidémie de peste et reste dans son pays en patientant et en escomptant la récompense [d'Allah] tout en sachant qu'il ne lui arrivera que ce qu'Allah lui a écrit (en sa faveur), sans qu'elle obtienne la même récompense que celle du martyr. "**

Rapporté par Al Boukhârî (n°3474).

## **La rétribution de celui dont deux ou trois de ses enfants meurent avant qu'ils atteignent la puberté**

D'après Anas (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Pas une personne parmi les musulmans dont les trois enfants meurent avant qu'ils aient atteint la puberté sans qu'Allah le fasse entrer au Paradis comme faveur à l'égard de Sa miséricorde envers eux."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1248).

D'après Aboû Sa'ïd (qu'Allah l'agrée) : " Les femmes ont demandé au Prophète ﷺ : " Assigne-nous un jour au cours duquel tu nous exhortes. " Alors, il a dit : **"Une femme dont trois de ses enfants sont morts seront une protection pour elle contre le Feu de l'Enfer."** [En entendant cela] Une femme a demandé : " Et si deux sont morts ? " Il ﷺ a répondu : **"Même deux [la protégeront du Feu de l'Enfer]."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1249) et Mouslim (n°2633).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Personne parmi les musulmans dont les trois enfants sont morts ne sera touché par le Feu, excepté en ce qui concerne l'affranchissement du serment d'Allah [c'est-à-dire : Tout le monde doit obligatoirement passer par le Pont au-dessus du Feu]."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1251) et Mouslim (n°2632).

## **La rétribution de celui qui perd l'être le plus aimé en ce bas monde et qui escompte la récompense auprès d'Allah**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Allah (Élevé soit-Il) a dit : "Je n'ai d'autre rétribution que le Paradis pour Mon serviteur croyant à qui J'enlève l'un de ses êtres chers parmi les gens d'ici-bas et qui escompte la récompense."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°6424).

L'être cher désigne celui qui est aimé et cher comme le fils, le frère, etc. Et toute personne que la personne aime.

## **La rétribution de l'aumône**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

## "Une aumône n'a jamais fait diminuer l'argent."

Rapporté par Mouslim (n°2588).

D'après Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) :

" Parmi les Ansârs, à Médine, Aboû Talha (qu'Allah l'agrée) était celui qui avait le plus de biens, notamment des palmiers, et parmi ceux-ci le plus aimé d'entre eux était sa palmeraie de Bayrouhâ'. Elle était en face de la mosquée [du Prophète] et le Messenger d'Allah ﷺ y entra et buvait de sa bonne eau. "

Anas a alors dit : " Lorsque ces versets furent révélés : {Vous n'atteindrez la bonté que lorsque vous dépenserez de ce que vous aimez.} [Sourate : La Famille d'Imrân, 3 : 92]. Aboû Talha s'est alors tourné vers le Messenger d'Allah ﷺ et a dit : " Ô Messenger d'Allah ! Certes, Allah (Béni et Élevé soit-Il) dit : {Vous n'atteindrez la bonté que lorsque vous dépenserez de ce que vous aimez.} et le bien que j'aime le plus parmi mes biens est la palmeraie de Bayrouhâ' et je la donne en tant qu'aumône pour Allah. J'en espère sa bonté et qu'elle soit une épargne auprès d'Allah. Ainsi donc, ô Messenger d'Allah, assigne-là là où Allah te l'a montré. "

Alors, le Messenger d'Allah ﷺ a dit : "**Bravo ! Voilà un bien gagnant ! Voilà vraiment un bien gagnant ! Assurément, j'ai entendu ce que tu as dit et je pense qu'il serait approprié que tu l'assignes aux proches parents.**" Alors, Aboû Talha a dit : "Ô Messenger d'Allah ! Je le ferai. "Alors, Aboû Talha a distribué et réparti cette palmeraie parmi ses proches parents et ses cousins."

Rapporté par Al Boukhârî (n°1461) et Mouslim (n°998).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque dépense en aumône la valeur d'une datte, fruit d'un acquis bon et pur - et ne monte à Allah que ce qui est bon et pur - alors, certes, Allah accueille cette aumône de Sa Main droite, ensuite, Il la fructifie et la multiplie pour son auteur, comme l'un d'entre vous élève et fait fructifier son poulain, jusqu'à que cette aumône devienne telle une montagne !"**

Rapporté par Al Boukhârî (n°7430) et Mouslim (n°1014).

## **La rétribution du préposé à l'aumône et de celui qui l'entrepone dès lors où ils sont dignes de confiance**

D'après Aboû Moûsâ (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Certes, le trésorier musulman digne de confiance est celui qui exécute - il se peut qu'il a dit : qui donne - ce qu'on lui a ordonné complètement, entièrement et de bon cœur de sorte qu'il paye à celui à qui on lui a ordonné de payer ; un tel trésorier est considéré comme une des deux personnes charitables."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1438) et Mouslim (n°1023).

## **La rétribution de l'aumône**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Un dirham a devancé cent mille dirhams. "** Ils [Les Compagnons] demandèrent : " Ô Messenger d'Allah ! Comment cela?"

Il répondit : **"Un homme a deux dirhams, il en prend un et le donne en aumône. Un autre homme a beaucoup d'argent, il en prend une partie : cent mille dirhams, et la donne en aumône."**

Rapporté par Ahmad (n°8929) et Nassâ'î (n°2527).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : " Ô Messenger d'Allah ! Quelle aumône est la meilleure ? Il répondit : **"La dépense de celui qui a peu ; et commence par dépenser pour ceux à ta charge."**

Rapporté par Ahmad (n°8702) et Abû Dâwoud (n°1677).

## **La rétribution de l'aumône en secret**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire :

**"Sept catégories de personnes seront ombragées par Allah sous Son ombre le jour où il n'y aura d'autre ombre que la Sienne. " Et parmi eux, il mentionna : " Un homme qui fait une aumône en cachette de sorte que sa main gauche ne sait pas ce que sa main droite a dépensé."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1423) et Mouslim (n°1031).

# La rétribution de celui qui se contente de ce qu'on lui a octroyé comme subsistance, qui patiente, préserve son honneur, ne demande rien à personne et place sa confiance en Allah et s'appuie sur Lui.

D'après 'Abd Allah ibn 'Amr (qu'Allah les agrée tous les deux) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**" A certes réussi celui qui s'est soumis [en embrassant l'islam], a obtenu une subsistance qui lui suffit et qu'Allah a contenté de ce qu'Il lui a donné."**

Rapporté par Mouslim (n°1054).

D'après Aboû Sa'îd Al Khoudrî (qu'Allah l'agrée) : Des hommes parmi les Ançârs sollicitèrent le Messenger d'Allah ﷺ, alors il leur donna. Ensuite, ils redemandèrent et il leur accorda à nouveau. Puis, ils demandèrent encore et il leur donna encore jusqu'à ce que s'épuise ce dont il disposait, alors il déclara : **"Jamais je n'épargnerai ni ne vous refuserai un bien que je possède. Mais quiconque s'abstient de demander à autrui, Allah lui accordera l'abstinence. Quiconque se passe d'autrui, Allah l'enrichira. Et quiconque fait preuve de patience, Allah lui accordera la patience. Or, personne ne reçoit un don qui soit meilleur et plus vaste que la patience."**

Rapporté par Al Boukhârî (1469) et Mouslim (n°1053).

## **La rétribution de donner de la nourriture pour le Visage d'Allah (Élevé soit-II)**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**" Certes, au Jour de la Résurrection, Allah (Exalté et Magnifié soit-II) dira : " Ô fils d'Adam ! Je suis tombé malade et tu ne M'as pas visité ! " Il demandera alors : " Ô Seigneur ! Comment aurais-je pu te visiter alors que Tu es le Seigneur de l'Univers !?"**

**Il répondra : "N'as-tu pas appris que Mon serviteur untel était malade et tu ne l'as pas visité !? N'as-tu pas su que si tu l'avais visité, alors vraiment tu M'aurais trouvé auprès de lui !?"**

**Ô fils d'Adam ! Je t'ai demandé de Me nourrir et tu ne M'as pas nourri !? " Il demandera : " Ô Seigneur ! Et comment aurais-je pu Te nourri alors que Tu es le Seigneur de l'Univers !? "**

**Il répondra : "N'as-tu pas appris que Mon serviteur untel t'a demandé de le nourrir et tu ne l'as pas nourri !? N'as-tu pas su que si tu l'avais nourri, alors vraiment tu aurais trouvé cela auprès de Moi."**

**"Ô Fils d'Adam ! Je t'ai demandé de M'abreuver et tu ne M'as pas abreuvé. " Il demandera : " Ô Seigneur ! Comment aurais-je pu T'abreuver alors que Tu es le Seigneur de l'Univers !?"**

Il a dit : **"Mon serviteur until t'a demandé de l'abreuver et tu ne l'as pas abreuvé. Certes, si tu l'avais abreuvé, alors tu aurais trouvé cela auprès de Moi."**

Rapporté par Mouslim (n°2569).

## **La rétribution de celui qui donne à boire à un être humain ou abreuve une bête**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète d'Allah ﷺ a dit :

**"Un homme vit un chien qui mangeait de la boue à cause de la soif. Alors, cet homme prit sa chaussure, la remplit d'eau, versa celle-ci pour le chien jusqu'à ce qu'il ait éteint sa soif. Alors, Allah le remercia pour cela [et lui en fut gré] et Il le fit entrer au Paradis."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°173).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Au cours d'une journée chaude, une prostituée vit un chien qui tournait autour d'un puit et sa langue pendait à cause de la soif. Alors, elle en tira pour lui, l'abreuva et Allah lui pardonna."**

Rapporté par Mouslim (n°2245).



# La rétribution de quiconque ensemence une culture ou plante un plant

D'après Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Il n'y a pas un musulman qui plante un plant, ou qui sème une semence, puis qu'un oiseau, un être humain, ou une bête en mange sans que cela soit une aumône en sa faveur."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°2320) et Mouslim (n°1553).

D'après Jâbir (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Pas un musulman ne plante un arbre sans que ce qui en est mangé soit une aumône en sa faveur ; ce qui en est volé est aussi une aumône en sa faveur ; ce qu'en mangent les bêtes sauvages est également une aumône en sa faveur ; ce qu'en mangent les oiseaux est aussi une aumône en sa faveur ; et enfin personne ne lui cause une perte sans que cela soit une aumône en sa faveur."**

Rapporté par Mouslim (n°1552).

# La rétribution de dépenser dans les voies du bien

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète d'Allah ﷺ a dit :

**"Il n'y a pas un jour qui se lève sur les serviteurs sans que deux Anges descendent. L'un des deux dit : " Ô Allah ! Donne à celui qui**

dépense. " Tandis que l'autre dit : " Ô Allah ! Fais perdre à celui qui retient."

Rapporté par Al Boukhârî (n°1442) et Mouslim (n°1010).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**Allah dit : "Ô Fils d'Adam ! Dépense et Je dépenserai pour toi."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°5352) et Mouslim (n°993).

## **La rétribution de celui qui facilite à une personne en difficulté ou lui accorde un délai supplémentaire dans le remboursement d'une dette ou l'éponge.**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Il y avait un commerçant qui prêtait de l'argent aux gens et lorsqu'il voyait un débiteur en difficulté, il disait à ses employés : " Passez outre, il se peut qu'Allah passe [aussi] outre pour nous; Allah lui passa outre [et lui pardonna]."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°2078) et Mouslim (n°1562).

D'après 'Abd Allah ibn Abî Qatâda (qu'Allah les agrée tous les deux) : Aboû Qatâda exigea à son débiteur [le paiement de sa dette] mais il disparut. Ensuite, il le trouva, alors ce dernier dit : " Je suis en difficulté. " Il lui a alors dit : " Tu le jures par Allah ? " Le débiteur répondit : " Par Allah ! " Alors, il [Aboû Qatâda] dit : " Certes, j'ai

entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : "**Celui qui aimerait qu'Allah le délivre des angoisses du Jour de la Résurrection, alors qu'il donne un répit au débiteur en difficulté ou qu'il lui efface sa dette.**"

Rapporté par Mouslim (n°1563).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque soulage un croyant d'une calamité parmi les calamités de ce bas monde, Allah le soulagera d'une calamité parmi les calamités du Jour de la Résurrection. Quiconque accorde une facilité de remboursement à une personne en difficulté, Allah lui accordera une facilité en ce bas monde et dans l'au-delà. Quiconque couvre les défauts d'un musulman, Allah le couvrira en ce bas monde et dans l'au-delà. Et Allah est dans l'assistance du serviteur tant que le serviteur est dans l'assistance de son frère."**

Rapporté par Mouslim (n°2699).

D'après Aboû al Yasîr (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire :

**"Quiconque accorde un délai à un débiteur en difficulté ou lui efface sa dette\*, Allah l'ombragera sous Son ombre."**

Rapporté par Mouslim (n°3006).

## La rétribution du jeûne

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Allah (Exalté et Magnifié soit-Il) a dit : " Toutes les œuvres du Fils d'Adam sont pour lui excepté le jeûne qui est pour Moi et Je le**

**rétribuerai pour cela. Il délaisse son désir et sa nourriture pour Moi." Par Celui dont l'âme de Muhammad est dans Sa Main ! Vraiment, au Jour de la Résurrection, l'haleine du jeûneur sera meilleure auprès d'Allah que l'odeur du musc. Le jeûneur se réjouit de deux joies : lorsqu'il rompt son jeûne, il se réjouit de sa rupture ; et lorsqu'il rencontrera Allah, il se réjouira de son jeûne."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1904) et Mouslim (n°1151).

D'après Sahl (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Au Paradis, il existe une porte qui est appelée : Ar-Rayân. Au Jour de la Résurrection, les jeûneurs entreront par cette porte et personne d'autre à part eux ne l'empruntera. On dira : " Où sont les jeûneurs ? " Ils se lèveront, et personne d'autre à part eux ne l'empruntera. Et lorsqu'ils seront entrés, alors elle se refermera et plus personne n'entrera par elle."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1896) et Mouslim (n°1152).


## **La rétribution de celui qui jeûne Ramadân avec foi et en espérant la récompense**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Quiconque jeûne [le mois de] Ramaðân en ayant foi et en espérant la récompense [divine], ses péchés précédents lui sont pardonnés."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°37) et Mouslim (n°759).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah


 a dit :

**"Lorsque [le mois de] Ramadân arrive, les portes du Paradis s'ouvrent, les portes de l'Enfer se ferment et les démons sont enchaînés."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°3277) et Mouslim (n°1079). Et la version est d'al Boukhârî.

## **La rétribution de quiconque veille [le mois de] Ramadân avec foi et espoir en la récompense [divine]**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah


 a dit :

**"Quiconque veille [le mois de] Ramadân avec foi et espoir [en la récompense divine], alors ses péchés précédents lui sont pardonnés."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°37) et Mouslim (n°759).

## **La rétribution de quiconque veille la nuit du Destin avec foi et espoir en la récompense [divine]**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah

 a dit :

**"Quiconque veille la Nuit du Destin avec foi et espoir en la récompense [divine], ses péchés précédents lui sont pardonnés."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1901) et Mouslim (n°760).

## **La rétribution de la collation matinale (As-Sahûr)**

D'après Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Prenez une collation avant l'aube ! En effet, il y a dans la collation que l'on prend avant l'aube une bénédiction."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1923) et Mouslim (n°1095).

## **La rétribution de s'empressement de rompre [le jeûne]**

D'après Sahl ibn Sa'd (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Les gens ne cesseront d'être dans le bien aussi longtemps qu'ils s'empresseront de rompre le jeûne."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1957) et Mouslim (n°1098).

# La rétribution de jeûner [le mois de] Ramadân et de le faire suivre de six jours de Chawwâl

D'après Aboû Ayyoûb (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque jeûne [le mois de] Ramadân, ensuite le fait suivre de six jours durant [le mois de] Chawwâl, cela est comme jeûner tout le temps."**

Rapporté par Mouslim (n°1164).

## La rétribution du jeûne du jour de 'Arafat

D'après Aboû Qatâda (qu'Allah l'agrée) : On interrogea le Prophète ﷺ concernant le jeûne du jour de 'Arafat, il dit alors : **"Il expie l'année passée et le reste de l'année [en cours]."**

Rapporté par Mouslim (n°1162).

## La rétribution du jeûne du jour de 'Achoura

D'après Aboû Qatâda (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a été interrogé concernant le jeûne du jour de 'Achoura, il dit : **"Il expie l'année passée."**

Rapporté par Mouslim (n°1162).

## La rétribution du jeûne du mois d'Allah de Muharram

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Le meilleur jeûne après Ramadân est [le jeûne du] mois d'Allah Mouharram."**

Rapporté par Mouslim (n°1163).

## La rétribution du jeûne du mois de Cha'bân

D'après Oussâma ibn Zayd (qu'Allah les agrée tous les deux) : " J'ai dit : Ô Messager d'Allah ! Je ne te vois pas jeûner autant durant un mois que durant Cha'bâne !

Il dit : **"C'est le mois entre Rajab et Ramadân envers lequel les gens sont insouciants. C'est le mois durant lequel les œuvres sont élevées au Seigneur de l'Univers, et j'aime que mon œuvre soit élevée alors que je jeûne."**

Rapporté par Nassâî (n°2357).

## La rétribution de quiconque jeûne trois jours chaque mois

D'après 'Abd Allah ibn 'Amr ibn Al 'Âs (qu'Allah les agrée tous les deux) : Le Messager d'Allah ﷺ m'a dit :



**"Jeûne trois jours de chaque mois, cela est le jeûne continu, ou comme le jeûne de tout le temps."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°3419) et Mouslim (n°1159).

Et dans une de leurs versions :

**"Et parmi ta part, le fait de jeûner trois jours de chaque mois. En effet, pour chaque bonne action, il y a dix fois plus, et ainsi cela représente tout le temps."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°6134) et Mouslim (n°1159).

D'après Aboû Qatâda (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Jeûner trois jours de chaque mois et de Ramadân à Ramadân, ceci est le jeûne de tout le temps."**

Rapporté par Mouslim (n°1162).

## La rétribution du jeûne du Lundi

D'après Aboû Qatâdah Al Ansârî (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ a été interrogé concernant le jeûne du lundi, il dit : **"C'est le jour durant lequel je suis né et le jour durant lequel j'ai été envoyé. [ou il m'a été révélé]."**

Rapporté par Mouslim (n°1162).

## La rétribution de jeûner un jour et de rompre un jour

D'après 'Abd Allah ibn 'Amr (qu'Allah les agrée tous les deux) : Le Messenger d'Allah ﷺ m'a dit :

**"Le jeûne le plus aimé d'Allah est le jeûne de David : il jeûnait un jour et rompait un jour."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°3420) et Mouslim (n°1159).

## **La rétribution du pèlerinage et de la 'Omra**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire :

**"Quiconque effectue le pèlerinage pour Allah sans avoir de rapport sexuel ni commettre de désobéissance reviendra comme le jour où sa mère l'a mis au monde."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1521) et Mouslim (n°1350).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Ce qui est commis entre deux 'Omra est expié par ces dernières, et le pèlerinage agréé n'a d'autre récompense que le Paradis."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1773) et Mouslim (n°1349).

## **La rétribution de la 'Omra durant [le mois de] Ramadân**

D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) : Le Prophète ﷺ a demandé à une femme des Ansâr que l'on appelle " Oum Sinâne " : **"Qu'est-ce qui t'a empêché d'accomplir le pèlerinage avec nous ?"** Elle répondit : " Nous avons deux

chameaux : le père d'untel et son fils ont monté l'un des deux pour effectuer le pèlerinage ; quant à l'autre, notre garçon l'utilise pour l'irrigation. " Il [lui] a dit : "**Sache que la 'Omra durant [le mois de] Ramadân équivaut à un pèlerinage, ou un pèlerinage en ma compagnie.**"

Rapporté par Al Boukhârî (n°1782) et Mouslim (n°1256).

## **La rétribution des œuvres durant les dix [premiers] jours de Dhoul Hijja**

D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Il n'y a aucune œuvre accomplie les autres jours qui n'est meilleure à celle accomplie durant ces jours [c'est-à-dire : les dix premiers jours de Dhûl Hijjah]. " Ils [Les Compagnons] demandèrent : " Pas même le combat ? " Il répondit : " Pas même le combat, excepté un homme qui est sorti en mettant sa personne et son argent en danger, et qui n'est revenu avec rien."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°969).

## **La rétribution d'habiter à Médine**

D'après Sa'd (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Médine est meilleure pour eux s'ils savaient. Personne ne la délaisse et n'en sort par aversion sans qu'Allah remplace cette personne et y installe quelqu'un de meilleur qu'elle à sa place ; et personne n'y reste fermement malgré ses difficultés et sa**

**pénibilité sans que je sois un intercesseur ou un témoin en sa faveur au Jour de la Résurrection."**

Rapporté par Mouslim (n°1363).

## **La rétribution d'apprendre le Coran et de le réciter**

D'après Aboû Moûssâ Al Ach'arî (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"L'exemple du croyant qui lit le Coran est celle du cédrat : son odeur est suave et sa saveur est agréable. L'exemple du croyant qui ne lit pas le Coran est celle de la datte : elle est inodore, mais sa saveur est douce. L'exemple de l'hypocrite qui lit le Coran est celle du myrte : son odeur est bonne, mais son goût est amer. L'exemple de l'hypocrite qui ne lit pas le Coran est celle de la coloquinte : elle n'a pas d'odeur et son goût est amer."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°5020) et Mouslim (n°797).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a demandé :

**"L'un de vous aimerait-il, en rentrant auprès de sa famille, y trouver trois énormes chamelles pleines et grasses ? " Nous avons répondu : " Oui. " Alors, il a dit : " Trois versets que l'un de vous lit dans sa prière valent mieux pour lui que trois énormes chamelles pleines et grasses."**

Rapporté par Mouslim (n°802).

D'après 'Ouqbah ibn 'Âmir (qu'Allah l'agrée) :

Le Messager d'Allah ﷺ est sorti alors que nous étions sous l'auvent (As-Suffah) de la mosquée, alors il a dit : **"Lequel d'entre vous aimerait aller chaque jour, le matin, à Buṭḥân ou Al 'Aqîq et en revenir avec deux chameilles à grandes bosses, sans commettre de péché ou rompre le lien de parenté ?"** Alors, nous avons répondu : " Ô Messager d'Allah ! Nous aimerions cela ! " Il dit : **"Si l'un d'entre vous part le matin à la mosquée et enseigne ou lit deux versets du Livre d'Allah (Exalté et Magnifié soit-Il) cela est meilleur pour lui que deux chameilles, et trois [versets] sont meilleurs que trois [chameilles] et quatre [versets] sont meilleurs que quatre [chameilles] et leur nombre équivalent de chameaux."**

Rapporté par Mouslim (n°803).

D'après 'Uthmân (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran et l'enseigne."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°5027).

Et dans une de ses versions :

**"Certes, le meilleure d'entre vous est celui qui apprend le Coran et l'enseigne."**

D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Celui qui récite le Coran avec maîtrise sera avec les nobles et vertueux Scribes. Et celui qui récite le Coran, s'y heurte et éprouve de la difficulté aura deux récompenses."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°4937) et Mouslim (n°798), dont l'expression est de lui.

D'après Aboû Oumâmah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire :

**"Lisez le Coran ! En effet, au Jour de la Résurrection, il viendra intercéder pour ses détenteurs."**

Rapporté par Mouslim (n°804).

D'après 'Âmir ibn Wâthilah, ce dernier a dit : « Nâfi' ibn 'Abd Al Hârith rencontra 'Umar à 'Usfân. Ce dernier l'avait nommé en tant que gouverneur de La Mecque. 'Umar lui demanda alors : « Qui as-tu établi [pour diriger] les gens de la vallée [c'est-à-dire : de La Mecque] ? » Il lui répondit : « Ibn Abzâ. » 'Umar demanda alors : « Et qui est Ibn 'Abzâ ? » Nâfi' répondit : « Un esclave affranchi parmi nos esclaves affranchis. » 'Umar poursuivit : « Tu as établi sur eux un esclave affranchi pour les diriger !? » Nâfi' répliqua :« C'est un lecteur du Livre d'Allah et un savant dans la science de l'héritage. » Alors, 'Umar déclara : « Quant à votre Prophète ﷺ, certes il a dit : **«Vraiment, Allah élève des gens par ce Livre et Il en rabaisse d'autres.»**

Rapporté par Mouslim (n°817).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Il n'est pas des gens qui se réunissent dans l'une des maisons d'Allah (Élevé soit-Il) pour réciter le Livre d'Allah (le Coran) et pour l'étudier entre eux sans que la sérénité (divine) descende sur eux, la miséricorde les enveloppe, les Anges les couvrent [de leurs ailes] et qu'Allah les mentionne à ceux auprès de Lui."**

Rapporté par Mouslim (n°2699).

# La rétribution de la récitation de la sourate : L'Ouverture (Al Fâtiyah)

D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) :

" Pendant que Jibril (paix sur lui) était assis auprès du Prophète ﷺ, il entendit un craquement venant d'au-dessus de lui, alors il leva la tête. Il dit : **"C'est une porte du ciel qui vient de s'ouvrir aujourd'hui et jamais auparavant elle ne s'était ouverte. Un ange est descendu de cette porte..."** Jibril poursuivit : **" C'est un ange qui est descendu sur Terre et jamais auparavant il n'était descendu. " L'ange les salua puis déclara : " Réjouis-toi de deux lumières qui t'ont été données et qu'aucun autre Prophète n'a reçues avant toi : l'Ouverture du Livre (Fâtiha Al Kitâb) et les derniers versets de la sourate la Vache (Khawâtîm Sûrah Al Baqarah). Tu n'en réciteras pas une seule lettre sans que cela ne te le soit accordé !"**

Rapporté par Mouslim (n°806).

# La rétribution de la récitation de la sourate : La Vache (Al Baqarah)

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Ne faites pas de vos demeures des cimetières. En effet, Satan s'enfuit de la demeure dans laquelle la sourate : La Vache (Al Baqarah) y est lue."**

Rapporté par Mouslim (n°780).

Aboû Oumâmah (qu'Allah l'agrée) a entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire :

**"Lisez la sourate : La Vache (Al Baqarah) ! En effet, sa mémorisation et sa lecture sont une bénédiction tandis que la délaissier est un remords et les sorciers ne peuvent rien contre elle."**

Mou'âwiyah a dit : " Il m'est parvenu que " Al Batalah " désigne les sorciers. "

Rapporté par Mouslim (n°804).

## **La rétribution de la récitation du verset du Marchepied (Ayat Al Kursî)**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

" Le Messenger d'Allah ﷺ m'a chargé de garder l'aumône du Ramadân [C'est-à-dire : Zakât Al Fitr]. C'est alors que quelqu'un me vint et prit une partie de la nourriture [de la Zakât]. Je l'ai alors attrapé et je lui ai dit : " Je vais t'emmener au Messenger d'Allah ﷺ. " Et il [c'est-à-dire : Aboû Hourayrah] a raconté tout le hadith. Alors, il [l'homme ayant prit la nourriture] dit : " Chaque fois que tu t'apprêtes à aller au lit, récite le verset du Marchepied (Ayat Al Kursî) [c'est-à-dire : La Vache, 2 : 255] tu ne cesseras alors d'avoir un gardien de la part d'Allah avec toi, et aucun diable ne t'approchera jusqu'au lever de l'aube. " Le Prophète ﷺ dit alors : "**Il t'a dit la vérité, or que c'est menteur, et [ton voleur] c'était un diable.**"



Rapporté par Al Boukhârî (n°3275).

## La rétribution de la récitation des derniers versets de la sourate : La Vache (Al Baqarah)

D'après Aboû Mas'ou'd (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Quiconque lit les deux versets de la fin de la sourate : La Vache (Al Baqarah) dans la nuit lui suffiront."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°5009) et Mouslim (n°807).

## La rétribution de la récitation de la sourate : La Vache (Al Baqarah) et la sourate : La Famille d'Imrân (Âl 'Imrân)

D'après Aboû Oumâmah Al Bâhilî (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire :

**"Lisez les deux éclatantes [Az-Zahrawayn], c'est-à-dire : la sourate : Al Baqarah et la sourate : Âl Imrân. En effet, au Jour de la Résurrection, elles viendront comme deux nuages, ou comme deux ombres, ou comme deux volées d'oiseaux en rangs, plaidant pour ceux qui les récitaient."**

Rapporté par Mouslim (n°804).

D'après An-Nouwwâs ibn Sam'ân Al Kullâbî (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire :

"Au Jour de la Résurrection, on amènera le Coran et ses gens, - ceux qui auront agi conformément à celui-ci- et ils seront précédés par les sourates : La Vache (Al Baqarah) et la Famille d'Imrân (Âl 'Imrân). Le Messager d'Allah ﷺ les a alors comparées à trois choses, que je n'ai pas oublié par la suite. Il a dit : " C'est comme si elles étaient deux nuages, ou deux auvents noirs avec de la lumière entre eux, ou deux volées d'oiseaux en rangs plaidant pour celui qui les récitait."

Rapporté par Mouslim (n°805).

## La rétribution de la sourate : La Caverne (Al Kahf)

D'après Al Barâ' ibn 'Âzib (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : « Un homme récitait la sourate : « La Caverne » (n°18) et à côté de lui, il y avait un cheval attaché par deux cordes. Un nuage l'enveloppa et se mit à se rapprocher de lui et à s'approcher. Son cheval ne cessa de fuir. Au matin, il alla trouver le Prophète ﷺ et lui mentionna ce qu'il s'était passé. Alors, celui-ci a dit : «**Ceci est la sérénité qui est descendue avec le Coran.**»

Rapporté par Al Boukhârî (n°5011) et Mouslim (n°795).

## La rétribution de la mémorisation de dix versets du début de la sourate : La Caverne (Al Kahf)

D'après Aboû Dardâ' (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Quiconque mémorise dix versets du début de la sourate : La Caverne (Al Kahf) sera prémuni de l'Antéchrist (Ad-Dajjâl)."**

Rapporté par Mouslim (n°809).

## **La rétribution de la récitation de la sourate : La Sincérité (Al Ikhâlâs) : {Dis : Il est Allah, Unique.}**

D'après Aboû Dardâ' (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"L'un d'entre vous est-il capable de lire au cours d'une nuit le tiers du Coran ? " Ils [Les Compagnons] demandèrent : " Et comment peut-on lire le tiers du Coran [au cours d'une seule nuit] ? " Il répondit : {Dis : Il est Allah, l'Unique.} Ceci équivaut au tiers du Coran."**

Rapporté par Mouslim (n°811).

## **La rétribution de l'évocation d'Allah (Élevé soit-Il)**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messenger d'Allah ﷺ voyageait la Mecque, lorsqu'il passa près d'une montagne appelée "Jamdâne", il dit : "**Poursuivez [votre chemin] voici Jamdâne ! Les Singuliers\* ont certes devancés.**"

Ils demandèrent : " Ô Messenger d'Allah ! Et qui sont les Singuliers ? " Il répondit : "**Ceux et celles qui mentionnent souvent Allah.**"

Rapporté par Mouslim (n°2676).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Allah dit : " Je suis selon ce que Mon serviteur pense de Moi et Je suis avec lui lorsqu'il M'évoque. S'il M'évoque auprès de lui-même, Je l'évoque alors auprès de Moi-même ; s'il M'évoque dans une assemblée, Je l'évoque alors dans une assemblée meilleure que la sienne ; et s'il se rapproche de Moi d'un empan, Je Me rapproche de lui d'une coudée ; et s'il se rapproche de Moi d'une coudée, Je Me rapproche de lui d'une brasses\* ; et s'il vient à Moi en marchant, alors Je viens à lui en courant."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°7405) et Mouslim (n°2675).

## La rétribution des assises d'évocation [d'Allah]

D'après Mou'âwiyah (qu'Allah l'agrée) , le Messenger d'Allah ﷺ se rendit auprès de ses Compagnons qui étaient dans une assise, il leur demanda : **"Qu'est-ce qui vous a fait vous asseoir ?"** Ils répondirent : " Nous nous sommes assis ici pour évoquer Allah et Le louer de nous avoir guidés à l'Islam et nous avoir gratifiés. " Il demanda : **"Juriez-vous par Allah que vous ne vous êtes assis ici que pour cette raison-là !?"** Ils ont dit : " Par Allah ! Nous nous sommes assis ici uniquement pour cette raison-là ! " Alors, il dit : **"N'est-ce pas que je ne vous demande pas de prêter serment à cause d'une quelconque accusation à votre encontre, mais [sachez que] Gabriel est venu à moi et il m'a informé qu'Allah (Exalté et Magnifié soit-Il) se vante de vous auprès des Anges. "**

Rapporté par Mouslim (n°2701).

D'après Aboû Hourayrah et Aboû Sa'îd Al Khoudrî (qu'Allah les agrée tous les deux), le Prophète ﷺ dit : **"Il n'est pas un groupe qui se réunit afin d'évoquer Allah ﷻ sans que les anges les couvrent de leurs ailes, que la miséricorde les couvre, que la sérénité descende sur eux et qu'Allah les évoque à ceux auprès de Lui."**


Rapporté par Mouslim (n°2700).

## **La rétribution de la parole d'Unicité : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. " (Lâ Ilaha Illa Llah)**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai dit : Ô Messager d'Allah ! Qui sera la personne la plus digne de ton intercession au Jour de la Résurrection ? " il ﷺ répondit : **"Ô Aboû Hourayrah ! Assurément, j'ai pensé que personne ne m'interrogerai au sujet de ce Hadith avant toi, étant donné ce que j'ai vu de ton assiduité et de ton désir vis-à-vis du Hadith. La personne la plus digne de mon intercession au Jour de la Résurrection sera celui qui a dit : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. " Il l'aura dit sincèrement du fond de son cœur."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°6570).


**La rétribution de dire cent fois par jour la parole : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Seul et sans associé, à Lui la Royauté et à Lui la louange, et Il est Omnipotent sur toute chose. " (Lâ Ilaha Illa Llah, Wahdahou Lâ Charîka Lah, Lahoul Moulk Wa Lahoul Hamd, Wa Houwa 'Alâ Koulli Chay'in Qadîr)**

 D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah a dit :

**"Quiconque dit cent fois par jour : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Seul et sans associé, à Lui la Royauté et à Lui la louange et Il est Omnipotent sur toute chose. " C'est comme s'il avait affranchi dix esclaves, cent bonnes actions lui sont écrites, cent mauvaises actions lui sont effacées et il obtient une protection contre Satan durant sa journée et cela jusqu'au soir. Et personne ne viendra avec mieux que ce qu'il a accompli excepté quelqu'un qui a fait plus que ce qu'il a fait."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°3293) et Mouslim (n°2691).


## La rétribution de dire cent fois par jour : " Gloire à Allah et louange à Lui." (SubhânaLlah Wa Bihamdih)

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah  a dit :

**"Quiconque dit cent fois par jour : «Gloire à Allah et louange à Lui.» sera débarrassé de ses péchés même s'ils sont comme l'écume de la mer."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°6405) et Mouslim (n°2692).

## La rétribution de [dire] la parole : " Gloire à Allah et louange à Lui ; Gloire à Allah, le Majestueux. " (SubhânaLlah Wa Bihamdih ; SubhânaLlah Al 'Azîm)

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah  a dit :

**"Deux paroles légères sur la langue, lourdes dans la Balance et aimées du Tout Miséricordieux : Gloire à Allah et louange à Lui ; Gloire à Allah, le Majestueux."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°6406) et Mouslim (n°2694).

## La rétribution de [dire] la parole : " Gloire à Allah et Louange à Allah ' (SubhânaLlah Wal HamduliLlah)

D'après Aboû Mâlik Al Ach'arî (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Louange à Allah remplit la Balance ; Gloire à Allah et Louange à Allah remplissent - ou remplit - ce qu'il y a entre le ciel et la Terre."**

Rapporté par Mouslim (n°223).

## La rétribution de [dire] la parole : " Gloire à Allah ; Louange à Allah ; Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah ; et Allah est plus Grand. " (SubhânaLlah ; Wal HamduliLlah ; Wa Lâ Ilaha Illa Llah ; Wa Llah Akbâr.)

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Que je dise : Gloire à Allah ; Louange à Allah ; Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah ; et Allah est plus Grand.  
" Cela m'est préférable que ce sur quoi le soleil s'est levé."**

Rapporté par Mouslim (n°2695).



D'après Samourah ibn Joundoub (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Les paroles les plus aimées d'Allah sont au nombre de quatre :  
" Gloire à Allah ; Louange à Allah ; Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah ; et Allah est plus Grand. " Et peu importe par laquelle tu as débuté."**

Rapporté par Mouslim (n°2137).

## **La rétribution de la glorification [d'Allah] (At-Tasbîh)**

D'après Sa'd (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

" Nous étions auprès du Messager d'Allah ﷺ lorsqu'il demanda : **"L'un d'entre vous serait-il capable d'acquérir chaque jour mille bonnes actions ?"** Alors, une personne qui faisait partie de l'assise lui demanda : " Comment l'un d'entre nous pourrait-il acquérir mille bonnes actions ? " Il répondit : **"La personne glorifie cent fois Allah et mille bonnes actions lui sont écrites, ou on lui ôte mille péchés !"**

Rapporté par Mouslim (n°2698).

**La rétribution de [dire] la parole :  
" Gloire à Allah et louange à Lui du  
nombre de Ses créatures, de la  
satisfaction de Sa personne, du  
poids de Son Trône et de l'encre de  
Ses paroles. " (SubhânaLlah Wa  
Bihamdih, 'Adada Khalqih, Wa Ridâ  
Nafsih, Wa Zinata 'Archih, Wa  
Midâda Kalimâtihi.)**

D'après Jouwayriyah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ est sorti tôt de chez elle au moment où il alla prier la prière de l'aube [as Soubh] alors qu'elle était dans son lieu de prière. Ensuite, il revint après le lever du soleil et elle était toujours assise à sa place, alors il lui demanda : **"Tu n'as pas cessé d'être dans la situation dans laquelle je t'ai quitté?"** Elle répondit : " Oui. " Alors, le Prophète ﷺ dit : **"Après t'avoir quitté, j'ai dit quatre paroles trois fois. Si on les avait pesées avec ce que tu as dit jusqu'à maintenant elles les auraient surpassées : " Gloire à Allah et à Lui la louange du nombre de Ses créatures, de la satisfaction de Sa personne, du poids de Son Trône et de l'encre de Ses paroles."**

Rapporté par Mouslim (n°2726).

# La rétribution de dire : " Il n'y a de puissance ni de force hormis par Allah. " (Lâ Hawla Wa Lâ Quwwata Illah BiLlah)

D'après Aboû Moûssâ Al Ach'arî (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ m'a demandé :

**"Ne souhaites-tu pas que je t'indique un trésor parmi les trésors du Paradis ? " Alors, je répondis : " Bien sûr ! " Il dit : " Il n'y a de puissance ni de force hormis par Allah."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°7386) et Mouslim (n°2704).

# Le mérite de la meilleure imploration du pardon (Sayyid Al Istighfâr)

D'après Chaddâd ibn Aws (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit:

**"La meilleure imploration du pardon est que tu dises : " Ô Allah ! Tu es mon Seigneur ! Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Toi. Tu m'as créé, je suis Ton serviteur et je suis attaché à Ton pacte et à Ta promesse autant que je le peux. Je me réfugie auprès de Toi contre le mal que j'ai commis. Je reconnais Ton bienfait dont Tu m'as gratifié et je reconnais à Toi mon péché, alors pardonne-moi donc car nul autre que Toi ne pardonne les péchés ! "**

**"Quiconque dit, dans la journée, cette invocation en étant convaincu de celle-ci puis meurt dans la même journée, avant le soir, sera parmi les habitants du Paradis ; et quiconque l'a dit, dans la nuit, en étant convaincu de celle-ci puis meurt avant le matin, sera parmi les habitants du Paradis. "**

Rapporté par Al Boukhârî (n°6306).

## **Le mérite de [dire] la parole : " Je me réfugie auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'Il a créé "**

D'après Khawlah bint Hakîm As-Sulamiyah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : **"Celui qui s'établit en un endroit puis dit: "Je me réfugie auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'Il a créé." aucun mal ne le touchera jusqu'à ce qu'il quitte cet endroit."**

Rapporté par Mouslim (n°2708).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

" Un homme est venu au Prophète ﷺ et a dit : " Ô Messager d'Allah ! Hier, une chose grave m'est arrivée : un scorpion m'a piqué ! Il dit : **"Si tu avais dit le soir : Je me réfugie auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'il a créé, cela ne t'aurait causé aucun préjudice."**

Rapporté par Mouslim (n°2709).

## La rétribution de ce qu'on dit avant de dormir

D'après Al Barâ' ibn 'Âzib (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Lorsque tu comptes aller te coucher, effectue tes ablutions comme les ablutions de la prière, ensuite couche-toi sur le flanc droit puis dit : " Ô Allah ! Je T'ai soumis mon visage, je T'ai confié mon affaire, J'ai posé mon dos pour Toi par amour et par crainte envers Toi. Il n'existe aucun asile ni refuge contre Toi excepté auprès de Toi. Ô Allah ! J'ai cru au Livre que Tu as fait descendre et au Prophète que Tu as envoyé. " Si tu meurs au cours de ta nuit tu mourras sur la nature saine. Et fais en sorte que ces paroles soient les dernières que tu prononces."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°247) et Mouslim (n°2710).

## La rétribution de celui se réveillant durant la nuit

D'après 'Oubâdah ibn As Sâmit (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Quiconque se réveille au cours de la nuit et dit : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Seul et sans associé, à Lui la royauté et à Lui la louange et Il est Omnipotent sur toute chose. Louange à Allah ; Gloire à Allah ; Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah ; Allah est plus Grand ; et il n'y a de puissance ni de force hormis par Allah. " Ensuite, il dit : " Ô Allah ! Pardonne-moi. " Ou il invoque [Allah], alors il sera**

exaucé. Et s'il effectue ses ablutions et prie sa prière sera acceptée."

Rapporté par Al Boukhârî (n°1154).

En arabe, le terme : " Ta'ârra " signifie : se réveiller.

## La rétribution des formules d'évocation après les prières obligatoires

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : " Certains pauvres parmi les Émigrés sont venus voir le Messager d'Allah ﷺ et ont demandé : " Les riches ont remporté les hauts degrés et les délices perpétuels... " Il demanda : **"Et comment cela ?"** Ils répondirent : " Ils prient comme nous prions, ils jeûnent comme nous jeûnons, ils dépensent en aumône tandis que nous ne dépensons en aumône, ils affranchissent tandis que nous n'affranchissons pas. " Alors, le Messager d'Allah ﷺ dit : **"Ne voulez-vous pas que je vous apprenne une chose grâce à laquelle vous rattraperez quiconque vous aura précédé et vous précéderez quiconque viendra après vous ? Et personne ne sera meilleur que vous hormis celui qui aura accompli ce que vous aurez accompli."** Ils répondirent : "Plutôt oui, ô Messager d'Allah !" Il dit : **"Glorifiez Allah (SubhânaLlah), proclamez Sa grandeur (Allah Akbar) et Louez-Le (Al HamduliLlah) trente-trois fois après chaque prière [obligatoire]."**

Aboû Sâlih a dit : " Ensuite, les pauvres parmi les Émigrés revinrent au Messager d'Allah ﷺ puis dirent : " Nos frères dotés d'argent et de biens ont entendu ce que nous avons fait et ils ont

fait la même chose ! " Alors, le Messenger d'Allah ﷺ dit : **"Ceci est la grâce d'Allah qu'Il accorde à qui Il veut."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°843) et Mouslim (n°595).

D'après Ka'b ibn 'Oujrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Celui qui dit après chaque prière prescrite ces paroles n'échouera jamais : " Gloire à Allah " Trente-trois fois. " Louange à Allah. " Trente-trois fois. Et " Allah est plus Grand. " Trente-quatre fois.**

Rapporté par Mouslim (n°596).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque qui, après chaque prière [obligatoire] glorifie Allah trente-trois fois, Le loue trente-trois fois, proclame Sa grandeur trente-trois fois, et cela fait quatre-vingt-dix-neuf puis dit pour compléter 100 : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Seul et sans associé, à Lui la Royauté et à Lui la louange, et Il est Omnipotent sur toute chose. " Alors, ses péchés lui seront pardonnés même s'ils sont semblables à l'écume de la mer."**

Rapporté par Mouslim (n°597).

## La rétribution de l'invocation

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Certes, Allah a dit : " Je suis selon ce que Mon serviteur pense de Moi et Je suis avec lui lorsqu'il M'invoque."**

Rapporté par Mouslim (n°2675).

## **La rétribution de quiconque invoque en faveur de son frère en secret**

D'après Aboû Dardâ' (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Il n'y a pas un serviteur musulman qui invoque en faveur de son frère de manière cachée sans que l'Ange dise : " Et pour toi de même."**

Rapporté par Mouslim (n°2732).

## **La rétribution de l'imploration du pardon**

D'après Aboû Dharr (qu'Allah l'agrée) : D'après le Prophète ﷺ qui rapporte d'Allah (Exalté et Magnifié soit-Il) qui a dit :

**"Ô Mes serviteurs ! Certes, vous péchez de nuit comme de jour et Moi Je pardonne l'ensemble des péchés, alors implorez Mon pardon et Je vous pardonnerai."**

Rapporté par Mouslim (n°2577).



# La rétribution de la prière sur le Prophète ﷺ

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque prie sur moi une fois , Allah prie sur lui dix fois ."**

Rapporté par Mouslim (n°408).

## La rétribution de la bienfaisance envers les parents

D'après Ibn Mas'oûd (qu'Allah l'agrée) : Un homme demanda au Prophète ﷺ laquelle des œuvres étaient la meilleure ? Il répondit : **"La prière en son temps et la bienfaisance envers les parents."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°7534) et Mouslim (n°140).

D'après 'Abd Allah ibn 'Amr ibn al 'Âs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit :

" Un homme s'est tourné vers le Prophète ﷺ et a dit : " Je te fais allégeance concernant l'émigration et le combat et je recherche la récompense auprès d'Allah. " Il [lui] demanda : **"Est-ce que l'un de tes deux parents est en vie ?"** Il répondit : " Oui, même les deux le sont. " Il dit : **"Tu recherches donc la récompense d'Allah ?"** Il répondit : " Oui. " Alors, le Prophète ﷺ lui dit : **"Retourne auprès de tes deux parents et sois de la meilleure compagnie avec eux."**

Rapporté par Mouslim (n°2549).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Malheur à lui ! Ensuite, malheur à lui ! Et encore, malheur à lui ! " On demanda : " Ô Messenger d'Allah ! Qui ? " Il répondit : " Celui qui atteint la compagnie de l'un de ses parents dans la vieillesse ou les deux, puis n'entre pas au Paradis."**

Rapporté par Mouslim (n°2551).

## **La rétribution du fait de nouer les liens de parenté**

D'après Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque souhaite que sa subsistance lui soit étendue et que le terme de son existence lui soit prolongé, qu'il noue alors ses liens de parenté."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°5986) et Mouslim (n°2557).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**" Certes, Allah a créé les créatures jusqu'à ce qu'il eut fini Sa création, alors le lien de parenté a dit : " Ceci est la position de celui qui se réfugie auprès de toi contre la rupture du lien de parenté. " Il [Allah] a dit : " Oui. Ne serais-tu pas satisfait que Je maintienne le lien avec quiconque maintient avec toi et Je rompe avec quiconque rompt avec toi ? " Le lien a dit : " Plutôt oui, ô Seigneur. ! " Alors, Il dit : "Ceci est donc pour toi. " Sur cela, le Messenger d'Allah ﷺ a dit : " Si vous le souhaitez, lisez donc : {Et est-ce que si vous vous détournez, ne risquez-vous pas de semer la corruption sur la Terre et de rompre vos liens de parenté ?} [Sourate : Muhammad, 47 : 22].**

Rapporté par Al Boukhârî (n°5987) et Mouslim (n°2554).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), un homme dit : « Ô Messager d'Allah ! J'ai des proches parents avec qui je maintiens les liens de parenté mais eux les rompent avec moi. Je suis bienfaisant envers eux mais, eux, agissent mal envers moi. Je les traite avec gentillesse tandis qu'ils me traitent brutalement. » Alors, il lui dit : « Si tu es vraiment tel que tu l'as dit, alors c'est comme si tu leur faisais avaler de la cendre brûlante. Tu ne cesseras pas de trouver en Allah un soutien contre eux tant que tu te conduiras ainsi. »

Rapporté par Mouslim (n°2558).

En arabe, le terme : " Al-Mall " signifie : la cendre chaude.

## La rétribution pour les dépenses envers l'épouse et les enfants à charge

D'après Aboû Mas'ouûd (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Lorsque l'homme dépense pour sa famille et en escompte la récompense, alors ceci est pour lui une aumône."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°55) et Mouslim (n°1002).

D'après Oum Salama (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai dit : Ô Messager d'Allah ! Ai-je une récompense à dépenser pour les enfants de Abou Salama, car ils sont aussi mes enfants ? Il répondit : **"Dépense pour eux, et tu auras la récompense de ce que tu as dépensé pour eux."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1467) et Mouslim (n°1001).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Entre un dinar que tu as dépensé dans le sentier d'Allah, un dinar que tu as dépensé pour l'affranchissement d'un esclave, un dinar que tu as donné en aumône à un pauvre et un dinar que tu as dépensé pour ta famille, le dinar que tu as dépensé pour ta famille est celui qui a la plus immense récompense."**

Rapporté par Mouslim (n°995).

D'après Sa'd ibn Abî Waqqâs (qu'Allah l'agrée) qui a informé que le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Certes, tu n'effectueras pas une dépense à travers laquelle tu recherches le Visage d'Allah sans que tu en seras récompensé pour celle-ci ; même la bouchée que tu donnes à ta femme."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°56) et Mouslim (n°1628).

## **La rétribution de celui qui a deux filles, ou deux sœurs, et qui patiente sur elles et se montre bienfaisant envers elles**

D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

" Une femme, avec ses deux filles, est venue à moi et m'a demandé l'aumône, mais elle n'a rien trouvé chez moi si ce n'est une seule datte que je lui ai donnée. Elle l'a alors prise et l'a partagée entre ses deux filles et elle n'en a rien mangé. Ensuite, elle s'est levée et s'en est allée avec ses deux filles. Le Prophète ﷺ est

alors entré et je lui ai raconté cette histoire. Il ﷺ a alors dit : **"Quiconque est éprouvé en quoi que ce soit par deux filles mais se montre bienfaisant et bienveillant envers elles, alors elles seront pour lui un rempart contre l'Enfer."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1418) et Mouslim (n°2629).

D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

" Une femme pauvre portant ses deux filles est venue à moi et je lui ai donné trois dattes. Elle donna une datte à chacune d'entre elles et elle porta la dernière à sa bouche pour la manger, mais ses deux filles la lui réclamèrent. Elle partagea alors entre elles la datte qu'elle voulait manger. Son geste m'étonna et je décidai de mentionner ce qu'elle avait fait au Messenger d'Allah ﷺ qui a alors dit : **"Certes, par ce geste, Allah lui a rendu obligatoire le Paradis ou Il l'a affranchie de l'Enfer."**

Rapporté par Mouslim (n°2630).

D'après Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque entretient deux filles jusqu'à ce qu'elles parviennent à leur puberté, alors au Jour de la Résurrection, nous viendrons lui et moi ainsi."** Et il joignit ses deux doigts.

Rapporté par Mouslim (n°2631).

## La rétribution de celui qui prend en charge la veuve et le pauvre

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque prend en charge la veuve et le pauvre est comme le combattant dans le sentier d'Allah, ou comme celui qui se lève la nuit [pour prier] et jeûne le jour."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°5353) et Mouslim (n°2982).

## **La rétribution de la prise en charge de l'orphelin**

D'après Sahl (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Moi et celui qui prend en charge un orphelin seront ainsi au Paradis. " Et il fit un signe avec l'index et le majeur en les séparant légèrement."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°5304).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Celui qui prend en charge son orphelin ou à quiconque d'autre, alors lui et moi serons comme ces deux-là au Paradis."** Et il indiqua en joignant l'index et le majeur.

Rapporté par Mouslim (n°2983).

Sa parole : " ... son orphelin ou à quiconque d'autre... " signifie : peu importe que l'orphelin soit un proche ou un étranger sans lien de parenté.

## La rétribution de celui qui rend visite à son frère en Allah (Élevé soit-Il).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), d'après le Prophète ﷺ : " Un homme rendit visite à un de ses frères dans un autre village. Allah posta sur sa route un Ange pour le guetter. Lorsqu'il arriva à sa hauteur, l'Ange lui demanda : " Où comptes-tu aller ?" Il répondit : " Je veux rendre visite à un de mes frères dans ce village. " L' Ange poursuivit : " Est-ce pour une faveur que tu lui as faite et dont tu attends un retour ? "- " Non, si ce n'est que je l'aime en Allah ", répliqua l'homme. L' Ange dit : " Je suis l'envoyé d'Allah (Exalté et Magnifié soit-Il) à toi pour t'informer qu'Allah t'aime comme tu as aimé ton frère en Lui. "

Rapporté par Muslim (n°2567).

## La rétribution de celui qui répond aux besoins de ses frères musulmans

D'après 'Abd Allah ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Le musulman est le frère du musulman. Il ne lui fait pas d'injustice et ne le trahit point. Quiconque comble le besoin de son frère, Allah comblera son besoin. Quiconque dissipe une affliction à un musulman, Allah lui dissipera une affliction parmi celles du**

**Jour de la Résurrection. Et quiconque couvre un musulman, Allah le couvrira au Jour de la Résurrection."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°2442) et Mouslim (n°2580).

D'après Aboû Qatâda (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire :

**"Quiconque se réjouirait qu'Allah le délivre des angoisses du Jour de la Résurrection, qu'il facilite donc à celui qui est en difficulté ou qu'il lui efface sa dette. "**

Rapporté par Mouslim (n°1563).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque soulage un croyant d'une calamité parmi les calamités de ce bas monde, Allah le soulagera d'une calamité parmi les calamités du Jour de la Résurrection. Quiconque accorde une facilité [de remboursement] à une personne en difficulté, Allah lui accordera une facilité en ce bas monde et dans l'au-delà. Quiconque couvre [les défauts d'] un musulman, Allah le couvrira en ce bas monde et dans l'au-delà. Et Allah est dans l'assistance du serviteur tant que le serviteur est dans l'assistance de son frère."**

Rapporté par Mouslim (n°2699).

## **La rétribution de celui qui visite un malade**

D'après Thawbân (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit:



**"Quiconque visite un malade ne cesse d'être dans un verger du Paradis. " On demanda : " Ô Messenger d'Allah ! Qu'est-ce qu'un verger du Paradis ? " Il répondit : " Son jardin fruitier."**

Rapporté par Mouslim (n°2568).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**«Certes, au Jour de la Résurrection, Allah (Exalté et Magnifié soit-Il) dira : " Ô fils d'Adam ! J'étais malade et tu ne m'as pas rendu visite ! » La personne demandera : « Ô mon Seigneur ! Comment aurais-je pu Te rendre visite alors que Tu es le Seigneur des mondes ? » Il répondra : « N'as-tu pas su qu'untel parmi Mes serviteurs était malade et tu ne lui as pas rendu visite ? N'as-tu pas su que si tu lui avais rendu visite, tu M'aurais trouvé auprès de lui ? Ô fils d'Adam ! Je t'ai demandé de Me nourrir et tu ne l'as pas fait ! » La personne demandera : « Ô mon Seigneur ! Comment aurais-je pu Te nourrir alors que Tu es le Seigneur des mondes ? » Il répondra : « N'as-tu pas su qu'untel parmi Mes serviteurs t'a demandé à manger et tu ne lui as pas donné ? N'as-tu pas su que si tu l'avais nourri, tu aurais trouvé cela auprès de Moi ? Ô fils d'Adam ! Je t'ai demandé à boire et tu ne M'as pas abreuvé ! » La personne demandera : « Ô mon Seigneur ! Comment aurais-je pu T'abreuver alors que Tu es le Seigneur des mondes ? » Il répondra : « Untel parmi Mes serviteurs t'a demandé à boire et tu ne l'as pas abreuvé ; si tu l'avais abreuvé, tu aurais trouvé cela auprès de Moi.»**

Rapporté par Mouslim (n°2569).

# La rétribution de la véracité (As-Sidq)

D'après Hakîm ibn Hizâm (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Les contractants [c'est-à-dire : le vendeur et l'acheteur] restent libres [de conclure la vente ou de l'annuler] tant qu'ils ne se séparent pas. S'ils ont été véridiques et ont été explicites [en n'ayant rien dissimulé des défauts de la marchandise], alors tous les deux seront bénis dans leur vente. Mais s'ils ont dissimulé [des défauts] et ont menti, alors la bénédiction de leur vente sera réduite à néant."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°2079) et Mouslim (n°1532).

D'après 'Abd Allah ibn Mas'ouûd (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**«Soyez véridiques, car la véracité mène à la piété et la piété mène au Paradis. L'homme ne cesse d'être véridique jusqu'à ce qu'il soit inscrit, auprès d'Allah, comme un grand véridique. Prenez garde au mensonge, car le mensonge mène à la perversité et la perversité mène en Enfer. L'homme ne cesse de mentir jusqu'à ce qu'il soit inscrit, auprès d'Allah, comme un grand menteur.»**

Rapporté par Al Boukhârî (n°6094) et Mouslim (n°2607).

# La rétribution du pardon et de la modestie

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Une aumône n'a jamais diminué en rien l'argent. Et Allah ajoute encore plus de fierté à un serviteur qui pardonne et personne n'est humble pour Allah sans qu'Allah élève son rang."**

Rapporté par Mouslim (n°2588).

# La rétribution de la douceur dans toutes les affaires

D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Ô 'Aïcha ! Certes, Allah est Doux et Il aime la douceur. Et Il donne par la douceur ce qu'Il ne donne pas par la sévérité ,et ce qu'Il ne donne pas par un autre moyen."**

Rapporté par Mouslim (n°2593).

Et dans une version de lui (n°2594) : " Certes, la douceur n'est pas dans une chose sans qu'elle ne l'embellisse et elle n'est pas enlevée d'une chose sans qu'elle ne l'enlaidisse. "

# La rétribution de quiconque cache le défaut de son frère musulman

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Il n'est pas un serviteur qui couvre les défauts d'un autre en ce bas monde sans qu'Allah ne couvre les siens au Jour de la Résurrection."**

Rapporté par Mouslim (n°2590).

## **La rétribution de la réconciliation entre les gens**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**«Chaque jour où le soleil se lève, la personne doit s'acquitter d'une aumône pour chacune de ses articulations. Réconcilier deux personnes est une aumône. Aider un homme à monter sa monture ou l'aider à y charger ses affaires est une aumône. Prononcer une bonne parole est une aumône. Marcher, et chaque pas accompli, en direction de la mosquée pour y effectuer la prière est une aumône. Et ôter un obstacle du chemin est une aumône.»**

Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim.

Sa parole : " Réconcilier entre deux personnes " signifie : réconcilier entre eux deux de manière juste.

## **La rétribution de celui qui répond face à la médisance envers un musulman et défend son honneur [en son absence]**

D'après Aboû Dardâ' (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Quiconque défend l'honneur de son frère en son absence, Allah éloignera le Feu de son visage au Jour de la Résurrection."**

Rapporté par at Tirmidhî qui a dit : "Hadith bon (hassan) . "

## **La rétribution de l'amour en Allah (Élevé soit-Il)**

D'après Anas (qu'Allah l'agrée) : Un homme interrogea le Prophète ﷺ à propos de l'Heure et demanda : " Quand sera l'Heure ? " Il répondit : **"Et qu'as-tu préparé pour elle ?"** Il répondit : " Rien, excepté que j'aime Allah et Son Messager ﷺ. " Alors, il dit : **"Tu seras avec celui que tu as aimé [ici-bas]. "**

Anas a alors dit : " Pas une chose ne nous a autant réjoui que d'entendre cette parole du Prophète ﷺ : " Tu seras avec celui qui tu as aimé [ici-bas]. "

Anas a poursuivi en disant : " Et moi j'aime le Prophète ﷺ, Abû Bakr et 'Umar et j'espère que je serai avec eux en raison de mon amour pour eux même si je n'ai pas accompli les mêmes œuvres qu'eux. "

Rapporté par Al Boukhârî (n°3688) et Mouslim (n°2639).

D'après 'Abd Allah ibn Mas'oûd (qu'Allah l'agrée) :

" Un homme est venu au Messager d'Allah ﷺ et a demandé : " Ô Messager d'Allah ! Que dis-tu à propos d'une personne qui a aimé des gens mais ne les a pas rencontrés ni atteints ? " Alors, le Messager d'Allah ﷺ a répondu : **"La personne sera avec celui qu'elle a aimé."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°6169) et Mouslim (n°2640).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Au Jour de la Résurrection, Allah demandera : Où sont ceux qui s'aimaient en Ma Majesté ? Aujourd'hui, Je les ombrage de Mon ombre, en ce Jour où il n'y a d'ombre que la Mienne."**

Rapporté par Mouslim (n°2566).

## **La rétribution de la patience face à l'épreuve aussi minime soit-elle.**

**"Quiconque défend l'honneur de son frère en son absence, Allah éloignera le Feu de son visage au Jour de la Résurrection."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°1469) et Mouslim (n°1053).

D'après Aboû Mâlik Al Ach'arî (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"La patience est un éclat. "**

Rapporté par Mouslim (n°223).

D'après 'Atâ' ibn Abî Rabâh qui a dit : Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) m'a dit : " Souhaites-tu que je te montre une femme des Gens du Paradis ? " J'ai dit : Oui. Bien sûr. " Il a dit : " Cette femme noire est venue voir le Prophète ﷺ et a dit : " J'ai des crises d'épilepsie et je me découvre, invoque donc Allah pour moi. " Il ﷺ [lui] a dit : " Si tu le souhaites, sois patiente et tu auras le Paradis ; et si tu le souhaites, j'invoque Allah qu'Il te guérisse. " Elle a dit : " Je patiente. " Mais elle ajouta : " Toutefois, je me découvre, alors invoque donc Allah afin que je ne me découvre pas. " Alors, il

invoqua Allah en sa faveur. " Rapporté par al Boukhârî (n°5652) et Mouslim (n°2576).

Et d'après Aboû Sa'îd [Al Khoudrî] et Aboû Hourayrah (qu'Allah les agréa tous les deux) : Le Prophète ﷺ a dit : **"Le croyant n'est pas atteint par une fatigue, une maladie, un souci, une tristesse, une anxiété, etc. jusqu'à une épine qui le pique sans qu'Allah lui expie à travers cela ses péchés."** Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim avec l'expression suivante : **"Le croyant n'est pas atteint par une maladie, une fatigue, un mal, une tristesse, etc. jusqu'au souci qui le tracasse sans qu'à travers cela il ne lui soit expié des mauvaises actions."**

En arabe, le terme : " An-Nasab " signifie : la fatigue ; et le terme : "Al Wasab " signifie : la maladie.

D'après 'Aïcha (qu'Allah l'agréa) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit : **"Il n'est pas un malheur qui touche le musulman, ni même l'épine qui le pique sans qu'Allah lui expie [ses péchés] par cela."** Rapporté par al Boukhârî et Mouslim.

Et dans la version de Mouslim : **"Le croyant n'est pas atteint par une épine et ce qu'il y a au-dessus sans qu'Allah lui ôte à travers cela ses péchés."**

Et dans une autre version : **"Sans qu'à travers elle Allah l'élève en degré et lui enlève un péché."**

Et dans une autre version de lui. Il a dit : " Des jeunes de Quraych sont entrés chez Aïcha (qu'Allah l'agréa) alors qu'elle était à Mina et ils riaient, alors elle [leur] demanda : " Qu'est-ce qui vous fait rire ? " Ils répondirent : " Untel a trébuché sur la corde servant à dresser la tente et peu s'en est fallu que son cou ou ses yeux aillent vers Allah.

" Elle dit alors : " Ne riez pas, car j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : **"Il n'y a pas de musulman qui est piqué par une épine ou quelque chose au-dessus de cela sans qu'Allah lui écrive pour cela un degré et qu'un péché lui soit effacé par cela."**

D'après Ibn Mas'oûd (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit : **"Pas un musulman n'est atteint par une nuisance causée par une maladie et autre que cela, sans qu'à travers cela Allah lui fasse tomber ses péchés (littéralement : ses mauvaises actions) comme les arbres perdent leurs feuilles."** Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim.

## La rétribution de la fièvre

D'après Jâbir ibn 'Abd Allah (qu'Allah les agrée tous les deux) : Le Messager d'Allah ﷺ est entré auprès d'Oum As Sâ'ib ou Oumm al Moussayib et a demandé : " Ô Oum As Sâ'ib ou Ô Oum Al Moussayib ! Qu'as-tu à frissonner ainsi ? " Elle répondit : " Cela est dû à la fièvre. Qu'elle ne soit pas bénie d'Allah. " Alors, il dit : **"N'insulte pas la fièvre car elle expie les péchés des Fils d'Adam tout comme le feu enlève les scories du fer."**

Rapporté par Mouslim (n°2575).

D'après 'Abd Allah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Je suis venu voir le Prophète ﷺ durant sa maladie et il souffrait profondément de douleur. J'ai alors dit : " Certes, tu souffres vraiment de douleurs ! Est-ce que cela signifie que tu as une double récompense ? " Il répondit : **"Tout à fait. Il n'y a pas un musulman qui est atteint et touché par un mal sans qu'Allah lui enlève ses péchés, comme les feuilles tombent des arbres."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°5647) et Mouslim (n°2571).



## La rétribution de quiconque perd la vue, puis patiente et escompte la récompense [divine]

D'après Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire :

**"Certes, Allah a dit : "Lorsque J'éprouve Mon serviteur dans les deux choses qu'il aime le plus [c'est-à-dire : ses yeux] et qu'il patiente, alors Je lui donne le Paradis en compensation de ces deux choses perdues."**

Il signifie par là : " ses deux yeux. "

Rapporté par Al Boukhârî (n°5653).

## La rétribution d'enlever ce qui nuit du chemin

D'après Aboû Dharr (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**" On m'a présenté les œuvres de ma communauté : les bonnes comme les mauvaises. Alors, j'ai constaté que l'une de leurs bonnes œuvres était le fait d'ôter du chemin ce qui est nuisible et que l'une de leurs mauvaises œuvres était le crachat laissé dans la mosquée sans être enfoui. "**

Rapporté par Mouslim (n°553).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Alors qu'un homme marchait sur la route, il trouva une branche d'arbre épineuse sur celle-ci, alors il l'ôta. Allah lui en fut reconnaissant et lui pardonna."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°652) et Mouslim (n°1914).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Un homme passa devant une branche d'arbre en travers de la route, il se dit alors : " Par Allah ! Certes, je vais retirer cette chose du chemin des musulmans afin qu'elle ne leur nuise pas ! " Il fut alors introduit au Paradis."**

Rapporté par Mouslim (n°1914).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Assurément, j'ai vu un homme se déplacer dans le Paradis pour un arbre qu'il avait coupé car celui-ci entravait la route et causait du tort aux gens."**

Rapporté par Mouslim (n°1914).

## **La rétribution de tuer un serpent ou un lézard**

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque tue un lézard du premier coup, cent bonnes actions lui sont écrites ; s'il le tue du second coup, il aura moins que cela ; et s'il le tue du troisième coup, il aura encore moins que cela."**

Rapporté par Mouslim (n°2240).

# La rétribution du commerçant véridique et digne de confiance.

D'après Hakîm ibn Hizâm (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Les contractants [c'est-à-dire : le vendeur et l'acheteur] restent libres [de conclure la vente ou de l'annuler] tant qu'ils ne se séparent pas. S'ils ont été véridiques et ont été explicite [en n'ayant rien dissimulé des défauts de la marchandise], alors tous les deux seront bénis dans leur vente. Mais s'ils ont dissimulé [des défauts] et ont menti, alors la bénédiction de leur vente sera réduite à néant."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°2110) et Mouslim (n°1532).

## La rétribution de l'indulgence dans la vente et l'achat

D'après Jâbir ibn 'Abd Allah (qu'Allah les agrée tous les deux) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

**"Qu'Allah fasse miséricorde à un homme bienveillant et conciliant lorsqu'il vend, lorsqu'il achète et lorsqu'il réclame son dû."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°2076).

# La rétribution de quiconque reste chaste par crainte d'Allah (Exalté et Magnifié soit-Il)

D'après Sahl ibn Sa'd (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque me garantit ce qu'il a entre ses deux mâchoires [c'est-à-dire : sa langue] et ce qu'il a entre ses deux jambes [c'est-à-dire : son sexe], alors je lui garantis le Paradis !"**

Rapporté par Al Boukhârî (n°6474).

Et la signification de : " entre ses deux mâchoires " désigne la langue et de : " entre ses deux jambes " désigne son sexe.

## La rétribution du repentir

D'après Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Allah se réjouit plus du repentir de Son serviteur au moment où il se repent à Lui que l'un d'entre vous qui est sur sa monture dans un terre désertique et qui la perd avec tout ce qu'il y a dessus, notamment sa nourriture et sa boisson. Alors, désespérant de la retrouver, il va sous un arbre, s'allonge sous son ombre et il n'a plus espoir de retrouver sa monture. Et pendant qu'il est ainsi, la voilà qui se tient devant lui, alors Il la saisit par ses brides et dans une immense joie il s'exclame : " Ô Allah ! Tu es mon serviteur et je suis ton Seigneur. " Il se trompa à cause de son immense joie."**

Rapporté par Mouslim (n°2747).

## La rétribution d'œuvrer vertueusement à une époque de corruption

D'après Ma'qal ibn Yassâr (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"L'adoration en période de troubles est comme une émigration vers moi."**

Rapporté par at Tirmidhî qui a dit : "Hadith bon (hassan) . "

En arabe, le terme : " Al Haraj " désigne la période de divergence et de troubles.

## La rétribution des pauvres et des faibles

D'après 'Imrân ibn Husayn (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"J'ai regardé dans le Paradis et j'ai vu que la plupart de ses habitants étaient les pauvres. J'ai regardé en Enfer et j'ai vu que la plupart de ses habitants étaient les femmes."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°3241) et Mouslim (n°2737). D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux).

D'après Oussâma (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

**"Je me suis tenu devant la porte du Paradis et j'ai vu que la majeure partie de ceux qui y entraient étaient les pauvres. Les riches étaient retenus, attendant leur sort, à l'exception de ceux destinés à l'Enfer qui y étaient déjà précipités. Je me suis tenu devant la porte de l'Enfer, et j'ai vu que la majeure partie de ceux qui y entraient étaient les femmes."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°5196) et Mouslim (n°2736).

D'après Thawbân (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

Alors que j'étais debout auprès du Messenger d'Allah ﷺ, un des rabbins des juifs est venu et a dit : " Je suis venu t'interroger. " Le Messenger d'Allah ﷺ a alors dit : **"Si je te parle, cela te sera-t-il bénéfique ? "** Il (le juif) a dit : " J'écouterai avec mes oreilles. " Alors, le Messenger d'Allah ﷺ traça une ligne à l'aide du bâton qu'il avait avec lui et ensuite il a dit : **"Interroge [sur ce que tu veux]."** Le juif a alors demandé : " Où seront les gens le jour où la Terre sera remplacée en une autre Terre et les cieus seront aussi changés [en d'autres cieus] ? "

Alors, le Messenger d'Allah ﷺ a répondu : **"Ils seront dans les ténèbres en deçà du Pont. "Il demanda [encore] : "Quelles seront les premières personnes qui auront l'autorisation [de traverser le Pont] ? "Il a répondu : "Les pauvres parmi les Émigrés."**

Rapporté par Mouslim (n°315).

'D'après 'Abd ar-Rahmân Al Houboulî qui a dit : " Trois personnes sont venues voir 'Abd Allah ibn 'Amr ibn al 'Âs (qu'Allah les agrée tous les deux) alors que j'étais auprès de lui et ils ont dit : " Ô Abû Muhammad ! " Par Allah ! Vraiment, nous n'avons rien ! Nous n'avons ni argent, ni bête et ni bien. " Alors, il leur a dit : " C'est

selon ce que vous souhaitez. Si vous le souhaitez, vous revenez à nous et alors nous vous donnerons ce qu'Allah vous aura facilité [et mis à disposition] ; ou, si vous le souhaitez, nous mentionnons votre affaire au gouverneur ; ou, si vous le souhaitez encore, vous faites preuve de patience. En effet, certes, j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : **"Au Jour de la Résurrection, les pauvres parmi les Émigrés précéderont les riches [Émigrés] de quarante ans [dans l'entrée] au Paradis. "Là-dessus, ils ont dit : "Nous faisons donc preuve de patience et nous ne demandons rien"**

Rapporté par Mouslim (n°2979).

En arabe, le terme : " Al Jad " signifie la part, la richesse.

## La rétribution d'avoir une bonne opinion d'Allah

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète d'Allah ﷺ a dit :

**Allah (Élevé soit-Il) dit : "Je suis selon l'opinion que Mon serviteur se fait de Moi."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°7405) et Mouslim (n°2675).

## La rétribution de propager le salut

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous ne croirez pas ; et vous ne croirez pas tant que vous ne vous aimerez pas mutuellement ! Ne vous indiquerais-je pas une chose qui, si vous**

**l'accomplissez, fera que vous vous aimiez mutuellement ?  
Répandez le salam entre vous !"**

Rapporté par Mouslim (n°93).

D'après 'Abd Allah ibn Salâm (qu'Allah l'agrée) : " J'ai entendu le  
Messager d'Allah ﷺ dire : **"Ô Gens ! Répandez le salam, offrez à  
manger, maintenez les liens de parenté et priez pendant que les  
gens dorment, vous entrez au Paradis en toute sécurité et  
tranquillité."**

Rapporté par at Tirmidhî (n°2485) qui a dit : " Hadith bon-  
authentique. "

## **La rétribution du salam aux gens de la famille**

D'après Anas (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « Le Messager d'Allah  
(sur lui la paix et le salut) m'a dit : **"Ô mon tendre enfant ! Lorsque  
tu entres auprès des tiens, alors salue-les, ce sera une bénédiction  
pour toi et pour les gens de ta famille."** Rapporté par at Tirmidhî  
(n°2698) qui a dit : " Hadith bon-authentique. "

## **La rétribution des miséricordieux**

:

D'après Oussâmah ibn Zayd (qu'Allah les agrée tous les deux), le  
Prophète ﷺ a dit :

**"Certes, parmi Ses serviteurs, Allah fait miséricorde aux  
miséricordieux."**



Rapporté par Al Boukhârî (n°1284) et Mouslim (n°923).

## La rétribution de l'invocation au moment de l'heure d'exaucement :

D'après Jâbir (qu'Allah l'agrée) : " J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire :

**"Certes, il y a durant la nuit une heure au cours de laquelle pas un musulman s'y trouvant et demandant à Allah (Élevé soit-Il) un bien de ce bas monde et de l'au-delà, sans qu'Allah ne le lui accorde ! Et ceci se répète chaque nuit."**

Rapporté par Mouslim (n°757).

## La rétribution de la prédication à Allah :

D'après Sahl ibn Sa'd (qu'Allah l'agrée) : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Si Allah guide une seule personne par ta cause, ceci est meilleur pour toi que de posséder les chamelles rouges."**

Rapporté par Al Boukhârî (n°3009) et Mouslim (n°2406).

D'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ a dit :

**"Quiconque appelle à une guidée aura la même récompense que ceux qui la suivent, sans que cela ne diminue quoi que ce soit de leurs récompenses ; et quiconque appelle à un égarement portera le même péché que ceux qui le commettent, sans que cela ne diminue quoi que ce soit de leurs péchés."**

Rapporté par Mouslim (n°2674).

D'après Jâbir ibn 'Abd Allah (qu'Allah les agrée tous les deux) : " Le Messenger ﷺ a dit :

**"Quiconque instaure en Islam une bonne tradition qui est ensuite mise en pratique après lui, on lui écrira alors la même récompense que quiconque l'aura mis en pratique après lui, sans que leurs récompenses ne diminuent en rien. Et quiconque instaure en Islam une mauvaise tradition qui est ensuite mise en pratique après lui, on lui écrira alors le même péché que quiconque l'aura mis en pratique après lui, sans que leurs péchés ne diminuent en rien."**

Rapporté par Mouslim (n°1017).

## La rétribution de la transmission d'un hadith du Prophète ﷺ :

D'après Ibn Mas'oûd (qu'Allah l'agrée) : " J'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire :

**"Qu'Allah illumine la personne qui a entendu de notre part quoi que ce soit, puis l'a transmis comme il l'a entendu. En effet, il se peut qu'une personne à qui on a transmis retienne mieux que celui qui a entendu."**

Rapporté par at Tirmidhî (n°2657) qui a dit : " Hadith bon-authentique. "

D'après Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) : Le Messenger d'Allah ﷺ a dit : **"Certes, Allah agrée du serviteur lorsqu'il a mangé une nourriture qu'il Le loue pour celle-ci ou lorsqu'il a bu une gorgée qu'il Le loue pour celle-ci."**

Rapporté par Mouslim (n°2734).

## Sommaire

La sélection du négoce gagnant dans la rétribution des œuvres vertueuses .....	1
La rétribution de la science et des savants .....	3
La rétribution de l'enseignement de la science .....	3
La rétribution des ablutions et de les parfaire .....	4
La rétribution de parfaire les ablutions malgré les désagréments	5
La rétribution de l'utilisation du Siwâk [c'est-à-dire : le petit bâton avec lequel on se nettoie les dents.] .....	6
La rétribution de rester en état d'ablution .....	6
La rétribution de la prononciation des deux attestations après les ablutions .....	7
La rétribution de la prière après les ablutions.....	7
La rétribution du muezzin .....	8
La rétribution de suivre le muezzin.....	9
La rétribution de l'évocation et de l'invocation qui ont été prescrits après l'appel à la prière.....	10
La rétribution de la prière .....	11
La rétribution des prières obligatoires et l'assiduité dans leur accomplissement. ....	12
La rétribution de la prière de l'aube (Al Fajr) et de l'après-midi (Al 'Asr) ensemble. ....	13
La rétribution de la prière de l'après-midi (Al 'Asr) .....	15
La rétribution de la prière de l'aube (Al Fajr).....	15

La rétribution de la prière du soir (Al 'ichâ') et de l'aube (Al Fajr) en groupe :.....	16
La rétribution de la prière en son temps .....	16
Le mérite de dire : " Amîn " dans la prière .....	16
Le mérite de dire : " Ô Allah ! Notre Seigneur ! La louange Te revient. " Après le relèvement de l'inclinaison.....	17
Le mérite de dire : " Notre Seigneur ! La louange Te revient d'une abondante louange... " Après le relèvement de l'inclinaison. ....	18
La rétribution de la prière en groupe :.....	19
La rétribution de la prière au premier rang.....	20
La rétribution de la prière à la Mosquée Sacrée et à la Mosquée du Prophète ﷺ.....	20
La rétribution de celui qui construit une mosquée pour Allah (Exalté et Magnifié soit-Il).....	21
La rétribution de marcher [à pied] pour se rendre à la mosquée pour la prière .....	21
La rétribution de celui dont le cœur est attaché aux mosquées. 23	
La rétribution de celui qui s'assoit à la mosquée en attendant la prière.....	23
La rétribution de la prière surérogatoire à la maison.....	24
La rétribution de l'assiduité dans l'accomplissement des prières surérogatoires appelées : Ar-Rawâtib ".....	24
La rétribution des deux unités de prière de l'Aube (Al Fajr).....	25
La rétribution de la prière impaire (Al Witr) à la fin de la nuit ....	25

La rétribution de celui qui se lève la nuit et prie et qui réveille sa famille pour cela .....	26
La rétribution de la prière de la matinée (Ad-Douhâ) .....	26
La rétribution de la prière du Vendredi (Al Joumou'ah).....	27
La rétribution de se laver, se parfumer et rester silencieux lors du sermon du Vendredi .....	27
La rétribution de se rendre tôt à la prière du Vendredi .....	28
La rétribution de rechercher et se consacrer à l'heure d'exaucement le jour du Vendredi .....	29
La rétribution de celui dont les dernières paroles sont : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. " .....	30
La rétribution de suivre le cortège funéraires .....	30
La rétribution de celui qui meurt et que 100 personnes ou 40 personnes parmi les musulmans prient sur lui. ....	31
La rétribution de celui qui dit : " Certes, nous appartenons à Allah et c'est à Lui que nous retournons. " Au moment du malheur.....	32
La rétribution de celui qui meurt de la peste .....	32
La rétribution de celui dont deux ou trois de ses enfants meurent avant qu'ils atteignent la puberté .....	33
La rétribution de celui qui perd l'être le plus aimé en ce bas monde et qui escompte la récompense auprès d'Allah.....	34
La rétribution de l'aumône .....	34
La rétribution du préposé à l'aumône et de celui qui l'entrepouse dès lors où ils sont dignes de confiance .....	36
La rétribution de l'aumône .....	36

La rétribution de l'aumône en secret .....	37
La rétribution de celui qui se contente de ce qu'on lui a octroyé comme subsistance, qui patiente, préserve son honneur, ne demande rien à personne et place sa confiance en Allah et s'appuie sur Lui.....	38
La rétribution de donner de la nourriture pour le Visage d'Allah (Élevé soit-Il) .....	39
La rétribution de celui qui donne à boire à un être humain ou abreuve une bête.....	40
La rétribution de quiconque ensemence une culture ou plante un plant.....	41
La rétribution de dépenser dans les voies du bien .....	41
La rétribution de celui qui facilite à une personne en difficulté ou lui accorde un délai supplémentaire dans le remboursement d'une dette ou l'éponge.....	42
La rétribution du jeûne .....	43
La rétribution de celui qui jeûne Ramadân avec foi et en espérant la récompense .....	44
La rétribution de quiconque veille [le mois de] Ramadân avec foi et espoir en la récompense [divine] .....	45
La rétribution de quiconque veille la nuit du Destin avec foi et espoir en la récompense [divine] .....	45
La rétribution de la collation matinale (As-Sahûr).....	46
La rétribution de s'empresser de rompre [le jeûne] .....	46

La rétribution de jeûner [le mois de] Ramadân et de le faire suivre de six jours de Chawwâl.....	47
La rétribution du jeûne du jour de 'Arafat.....	47
La rétribution du jeûne du jour de 'Achoura .....	47
La rétribution du jeûne du mois d'Allah de Muharram .....	48
La rétribution du jeûne du mois de Cha'bân .....	48
La rétribution de quiconque jeûne trois jours chaque mois .....	48
La rétribution du jeûne du Lundi .....	49
La rétribution de jeûner un jour et de rompre un jour .....	49
La rétribution du pèlerinage et de la 'Omra .....	50
La rétribution de la 'Omra durant [le mois de] Ramadân.....	50
La rétribution des œuvres durant les dix [premiers] jours de Dhoul Hijja .....	51
La rétribution d'habiter à Médine .....	51
La rétribution d'apprendre le Coran et de le réciter .....	52
La rétribution de la récitation de la sourate : L'Ouverture (Al Fâtihah).....	55
La rétribution de la récitation de la sourate : La Vache (Al Baqarah).....	55
La rétribution de la récitation du verset du Marchepied (Ayat Al Koursî).....	56
La rétribution de la récitation des derniers versets de la sourate : La Vache (Al Baqarah).....	57

La rétribution de la récitation de la sourate : La Vache (Al Baqarah) et la sourate : La Famille d'Imrân (Âl 'Imrân).....	57
La rétribution de la sourate : La Caverne (Al Kahf).....	58
La rétribution de la mémorisation de dix versets du début de la sourate : La Caverne (Al Kahf) .....	58
La rétribution de la récitation de la sourate : La Sincérité (Al Iklhâs) : {Dis : Il est Allah, Unique.}.....	59
La rétribution de l'évocation d'Allah (Élevé soit-Il).....	59
La rétribution des assises d'évocation [d'Allah] .....	60
La rétribution de la parole d'Unicité : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. " (Lâ Ilaha Illa Llah).....	61
La rétribution de dire cent fois par jour la parole : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Seul et sans associé, à Lui la Royauté et à Lui la louange, et Il est Omnipotent sur toute chose. " (Lâ Ilaha Illa Llah, Wahdahou Lâ Charïka Lah, Lahoul Moulk Wa Lahoul Hamd, Wa Houwa 'Alâ Koulli Chay'in Qadîr).....	62
La rétribution de dire cent fois par jour : " Gloire à Allah et louange à Lui." (SubhânaLlah Wa Bihamdih).....	63
La rétribution de [dire] la parole : " Gloire à Allah et louange à Lui ; Gloire à Allah, le Majestueux. " (SubhânaLlah Wa Bihamdih ; SubhânaLlah Al 'Azîm) .....	63
La rétribution de [dire] la parole : " Gloire à Allah et Louange à Allah ' (SubhânaLlah Wal HamduliLlah).....	64
La rétribution de [dire] la parole : " Gloire à Allah ; Louange à Allah ; Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah ; et	



Allah est plus Grand. " (SubhânaLLah ; Wal HamduliLlah ; Wa Lâ Ilaha Illa Llah ; Wa Llah Akbâr.).....	64
La rétribution de la glorification [d'Allah] (At-Tasbîh) .....	65
La rétribution de [dire] la parole : " Gloire à Allah et louange à Lui du nombre de Ses créatures, de la satisfaction de Sa personne, du poids de Son Trône et de l'encre de Ses paroles. " (SubhânaLlah Wa Bihamdih, 'Adada Khalqih, Wa Ridâ Nafsih, Wa Zinata 'Archih, Wa Midâda KalimâtiH.).....	66
La rétribution de dire : " Il n'y a de puissance ni de force hormis par Allah. " (Lâ Hawla Wa Lâ Quwwata Illah BiLlah).....	67
Le mérite de la meilleure imploration du pardon (Sayyid Al Istighfâr).....	67
Le mérite de [dire] la parole : " Je me réfugie auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'Il a créé " .....	68
La rétribution de ce qu'on dit avant de dormir .....	69
La rétribution de celui se réveillant durant la nuit .....	69
La rétribution des formules d'évocation après les prières obligatoires .....	70
La rétribution de l'invocation.....	71
La rétribution de quiconque invoque en faveur de son frère en secret .....	72
La rétribution de l'imploration du pardon .....	72
La rétribution de la prière sur le Prophète ﷺ .....	73
La rétribution de la bienfaisance envers les parents .....	73
La rétribution du fait de nouer les liens de parenté .....	74

La rétribution pour les dépenses envers l'épouse et les enfants à charge .....	75
La rétribution de celui qui a deux filles, ou deux sœurs, et qui patiente sur elles et se montre bienfaisant envers elles.....	76
La rétribution de celui qui prend en charge la veuve et le pauvre .....	77
La rétribution de la prise en charge de l'orphelin.....	78
La rétribution de celui qui rend visite à son frère en Allah (Élevé soit-II).....	79
La rétribution de celui qui répond aux besoins de ses frères musulmans.....	79
La rétribution de celui qui visite un malade .....	80
La rétribution de la véracité (As-Sidq) .....	82
La rétribution du pardon et de la modestie.....	83
La rétribution de la douceur dans toutes les affaires .....	83
La rétribution de quiconque cache le défaut de son frère musulman .....	83
La rétribution de la réconciliation entre les gens .....	84
La rétribution de celui qui répond face à la médisance envers un musulman et défend son honneur [en son absence].....	84
La rétribution de l'amour en Allah (Élevé soit-II).....	85
La rétribution de la patience face à l'épreuve aussi minime soit-elle. ....	86
La rétribution de la fièvre .....	88

La rétribution de quiconque perd la vue, puis patiente et escompte la récompense [divine] .....	89
La rétribution d'enlever ce qui nuit du chemin .....	89
La rétribution de tuer un serpent ou un lézard .....	90
La rétribution du commerçant véridique et digne de confiance.	91
La rétribution de l'indulgence dans la vente et l'achat.....	91
La rétribution de quiconque reste chaste par crainte d'Allah (Exalté et Magnifié soit-Il).....	92
La rétribution du repentir .....	92
La rétribution d'œuvrer vertueusement à une époque de corruption .....	93
La rétribution des pauvres et des faibles.....	93
La rétribution d'avoir une bonne opinion d'Allah.....	95
La rétribution de propager le salut .....	95
La rétribution du salam aux gens de la famille .....	96
La rétribution des miséricordieux : .....	96
La rétribution de l'invocation au moment de l'heure d'exaucement : .....	97
La rétribution de la prédication à Allah : .....	97
La rétribution de la transmission d'un hadith du Prophète ﷺ : ...	98